

**SYNTHESE**

**STRATEGIE AGRICOLE**  
du territoire de  
**SALSES-LEUCATE**

**Version mai 2022**



## TABLE DES MATIERES

---

CONTEXTE.....	4
<b>A. DIAGNOSTIC .....</b>	<b>5</b>
<b>I. PRESENTATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>5</b>
I.1. La situation géographique.....	5
I.2. L'occupation du sol .....	5
I.3. Les zones humides .....	5
I.4. La biodiversité .....	8
I.5. L'Hydrologie.....	10
a. Les eaux superficielles.....	10
b. Les eaux souterraines .....	10
I.6. Climat et changement climatique.....	10
a. Climat local .....	10
b. Changement climatique .....	12
<b>II. AGRICULTURE .....</b>	<b>13</b>
II.1. Le RPG et surfaces agricoles.....	13
II.2. Les pratiques agricoles.....	13
a. La viticulture : .....	13
b. L'arboriculture et le maraîchage :.....	17
c. L'élevage :.....	19
II.3. Bilan des substances actives achetées.....	21
<b>III. LES PRATIQUES AGRICOLES ET L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>23</b>
III.1. Les démarches existantes sur le territoire .....	23
a. Documents de niveau européen ou national : .....	23
b. Documents de niveau régional : .....	23
c. Documents de niveau local : .....	23
III.2. Zoom sur les mesures agro-environnementales et l'agriculture biologique .....	26
a. Les MAE surfaciques : .....	26
b. Les MAE linéaires : .....	28
c. Les surfaces engagées en Bio : .....	28
<b>B. ENJEUX .....</b>	<b>30</b>
<b>I. LES ENJEUX BIODIVERSITE.....</b>	<b>31</b>
I.1. L'enjeu régional Biodiversité .....	31
I.2. Les enjeux locaux Biodiversité.....	31
I.3. Cartographie des zones prioritaires Biodiversité SAGE .....	33
<b>II. LES ENJEUX EAU .....</b>	<b>35</b>
II.1. L'enjeu régional Eau.....	35
II.2. Les enjeux quantitatifs locaux .....	35
II.3. Les enjeux qualitatifs locaux.....	38

a.	L'étang : .....	38
b.	Les cours d'eau : .....	39
c.	Les eaux souterraines : .....	41
II.4.	Cartographie des zones prioritaires Eau du SAGE .....	43
<b>III.</b>	<b>LES ENJEUX TRANSVERSAUX .....</b>	<b>45</b>
III.1.	Les enjeux régionaux Zones humides et Maintien de l'herbe .....	45
a.	Les Zones humides : .....	45
b.	Le Maintien de l'herbe : .....	45
III.2.	Les enjeux locaux : territoire et acteurs .....	45
a.	Ouverture des milieux : .....	45
b.	Adaptation au changement climatique : .....	48
c.	Adaptation des pratiques culturelles : .....	48
<b>IV.</b>	<b>SYNTHESE DES ENJEUX DU TERRITOIRE.....</b>	<b>49</b>

## CONTEXTE

---

Il existe une forte relation entre l'état des milieux naturels et l'agriculture. Celle-ci est particulièrement prégnante sur le territoire de l'étang de Salses-Leucate et cela se retrouve dans les différents documents de gestion (SAGE, Natura 2000, Stratégie de gestion en faveur des zones humides) que ce soit pour l'atteinte du bon État des masses d'eau ou de l'équilibre quantitatif ou pour la préservation de la biodiversité.

**Dans le cadre de l'animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et suite aux PAEC qui ont été mise en œuvre sur notre territoire, le CLE a élaboré la Stratégie Agricole du bassin versant de Salses-Leucate. Elle prend en compte les enjeux et objectifs inhérents aux démarches de préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques mais aussi les enjeux propres au monde agricole.**

Afin de travailler sur un périmètre pertinent d'un point de vue agricole et environnement, un périmètre de travail étendu par rapport aux périmètres SAGE ou Natura 2000 a été défini (cf. Carte 1).

# A. DIAGNOSTIC

---

## I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

---

### I.1. La situation géographique

---

**Le périmètre de la stratégie agricole du bassin versant de Salses-Leucate (périmètre du SAGE + communes complémentaires) s'étend sur 40 km<sup>2</sup>.** Il est composé par le plateau de Leucate, par le versant Est des Corbières, une partie de la plaine de la Salanque, le lido entre Leucate et Sainte-Marie-la-mer.

13 communes sont ainsi concernées par cette stratégie :

- Aude : Caves, Feuilla, Fitou, Leucate et Treilles
- Pyrénées-Orientales : Clairà, Le Barcarès, Opoul-Périllos, Pia, Rivesaltes, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Marie-la-Mer, Salses-le-Château et Torreilles.

Les communes de RIVAGE représentent une population totale permanente de 32 899 habitants. En période estivale, ce chiffre est multiplié par plus de 6 puisque environ 180 000 personnes fréquentent ces communes (principalement concentrées sur le lido). Si on inclut les communes du périmètre étendu, la population permanente est de 64 277. La population a augmenté de 24% en moyenne au cours des 10 dernières années.

### I.2. L'occupation du sol

---

Lorsqu'on analyse les données Corine Land Cover, **le périmètre étendu est essentiellement occupé à plus de 50% par des formations naturelles** (garrigues, pelouses, forêts, ...). Si on ajoute à cela zones humides et lagune, c'est environ 50% du périmètre qui est occupé par des formations naturelles.

Les surfaces agricoles (vignes et, au sud de l'étang, vergers et maraîchage) représentent 40% du périmètre étendu.

### I.3. Les zones humides

---

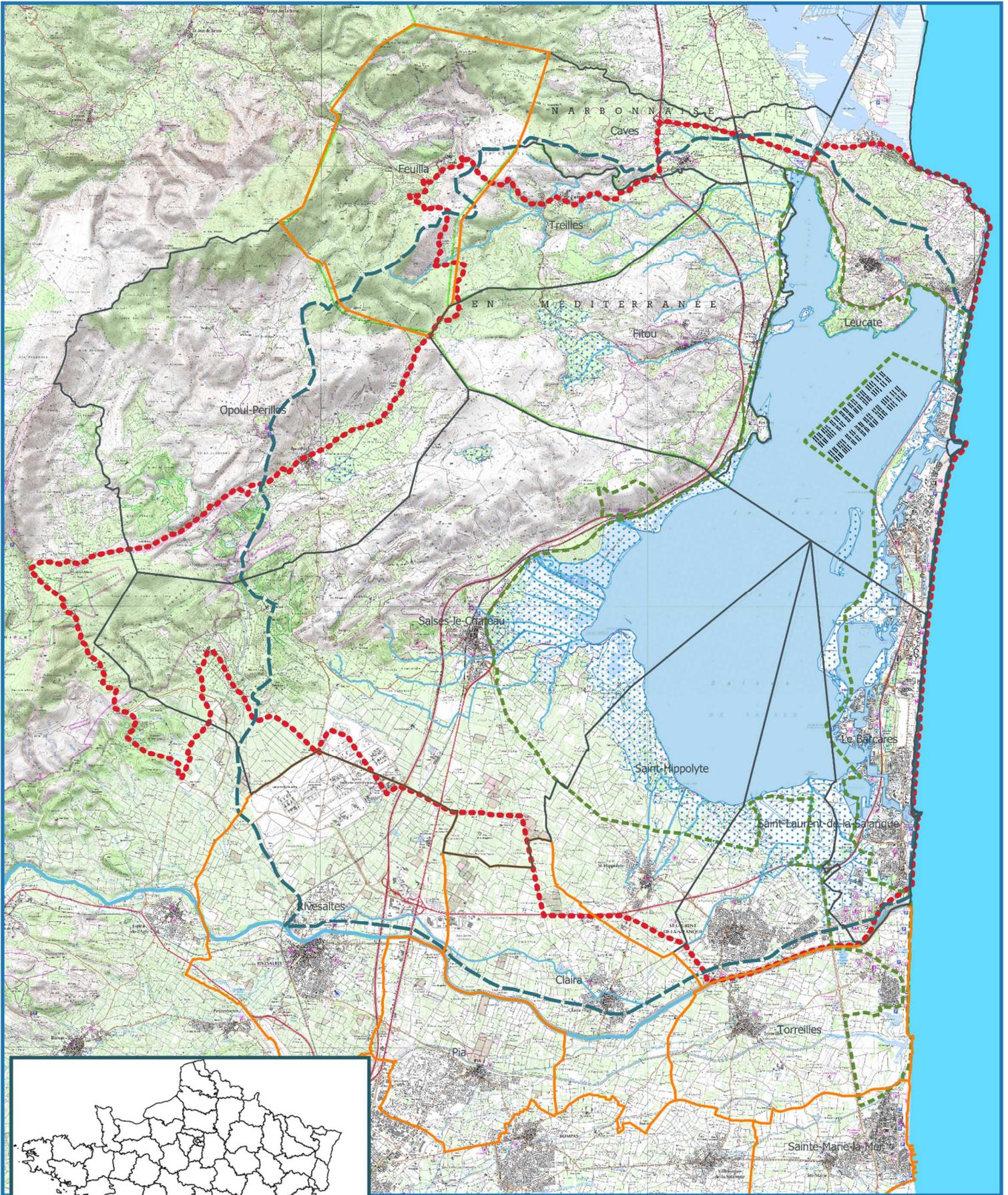
Sur le périmètre du SAGE, un inventaire global des zones humides a été réalisé en 2009, plusieurs expertises à échelle plus précise (parcellaire) ont été effectuées par la suite et validées en CLE. Les 2 350 ha de zones humides présentes sur le périmètre du SAGE peuvent être divisées en deux grandes parties : les zones humides périphériques de l'étang (2 300 ha) et les zones humides à l'intérieures des terres. Ces zones humides font l'objet depuis 2013 d'une Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH) et de Plans de Gestion territorialisés ou thématiques en application de cette stratégie.

**Si on ajoute les données CorinLandCover, sur le périmètre étendu on arrive à 2 477 ha de zones humides, soient 6% de la superficie.**

En fonction de leur surface, de leur végétation, de leur nature et de leur emplacement, les zones humides ont des rôles très importants à jouer. Ainsi plusieurs fonctions sont clairement identifiables dans une zone humide en bon état de fonctionnement.

- Une fonction avérée d'épuration des eaux (matières en suspension, N, P, phytosanitaires, hydrocarbures) notamment par effet tampon des ZH périphériques à l'étang :
- Une fonction biologique générale d'habitat (refuge, alimentation et reproduction).
- Une influence sur le régime des eaux (atténuation des crues, du ruissèlement et des intrusions marines, recharge des nappes)

# Carte 1 : Localisation du territoire de l'étang de Salses-Leucate



## Légende

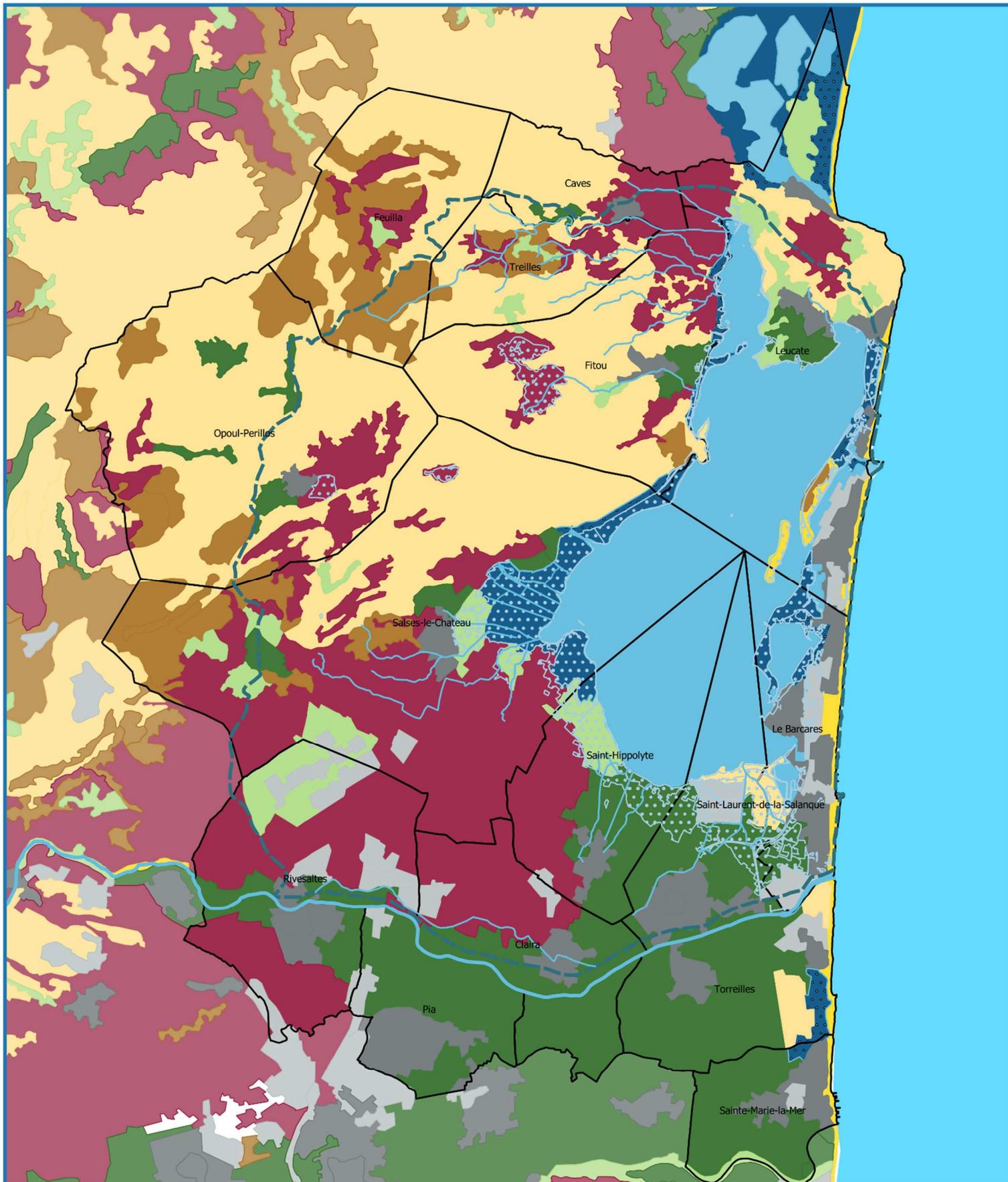
-  BV superficiel étang
-  Périmètres N2000 CLSL
-  Périmètre SAGE
-  Zones Humides
-  Cours d'eau
- Communes**
-  Périmètre SAGE
-  Périmètre étendu

Echelle : 1/80 000  
 Cartographie : Rivage 2021  
 Données : DREAL, RIVAGE  
 Fond topographique : BD Topo, IGN

0 1 2 km



# Carte 3 : Occupation du sol



## Légende

- Cours d'eau
- Agly
- BV superficiel étang
- Communes
- Zones Humides RIVAGE

- OccupationSol CLC
- Vignes
  - Arbo et maraîchage
  - Milieux forestiers
  - Prairies et pâturages
  - Milieux dunaires

- Milieux naturels
- Zones humides
- Lagune
- Urbain
- Espaces verts ou anthropisés

Echelle : 1/90 000  
 Cartographie : Rivage 2021  
 Données : DREAL, RIVAGE, EU SOeS  
 Fond topographique : BD Topo, IGN



## I.4. La biodiversité

La variété des conditions climatiques, de reliefs et de sols est à l'origine de la grande diversité des écosystèmes et des espèces présents sur le territoire régional et fait du Languedoc-Roussillon l'une des régions métropolitaines les plus riches en biodiversité. Cette biodiversité est fortement dépendante des activités agricoles, et notamment de l'agropastoralisme.

**Sur le périmètre 4 sites Natura 2000, dont certains se recoupent, sont identifiés au titre des deux directives européennes** : les Directives "Habitats, faune, flore" et "Oiseaux". Ces directives désignent respectivement des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Le territoire est principalement concerné par du "Complexe lagunaire de Salses-Leucate" (ZPS = 7 699 ha et ZSC = 7 819 ha) sur et autour de l'étang de Salses-Leucate. Sur ces sites sont recensés une vingtaine d'habitats d'intérêt communautaire **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** dont :

- Lagunes côtières (4500 ha)
- Fourrés halophiles méditerranéens (300 ha)
- Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* (100 ha)
- Prés salés méditerranéens (100 ha)

Sur la ZSC "Complexe Lagunaire de Salses", la présence de 28 espèces figurant aux annexes de la directive "Habitats" a été estimée : une dizaine de chauves-souris, 4 reptiles, 8 amphibiens et 2 poissons.

La ZPS "Complexe Lagunaire de Salses-Leucate" accueille 51 espèces (dont 48 migratrices) d'oiseaux figurant en Annexe I de la directive homonyme. Concernant les habitats d'oiseaux, trois grandes unités écologiques ont été identifiées :

- Lagunes, lido et sansouïres ;
- Roselières et marais doux ;
- Plaines agricoles et pelouses méditerranéennes.

Le DOCOB du Complexe lagunaire de Salses-Leucate a été validé en mai 2011. Il est animé par le syndicat RIVAGE. Il est en cours de mise en œuvre à travers des contrats Natura 2000, la charte Natura 2000, mais aussi les MAEC. Une démarche de révision a été entamée avec notamment la mise à jour de la cartographie des Habitats.

Les autres sites Natura 2000 correspondent aux :

- Le "Château de Salses" (ZSC, 3 ha) qui abrite de nombreuses espèces de chiroptères très menacées.
- Le "Plateau de Leucate" (ZPS et ZSC, 303 ha).
- Les "Basses Corbières" (ZPS, 29 380 ha) concernant sur notre périmètre Fitou, Opoul-Périllos et Treilles.

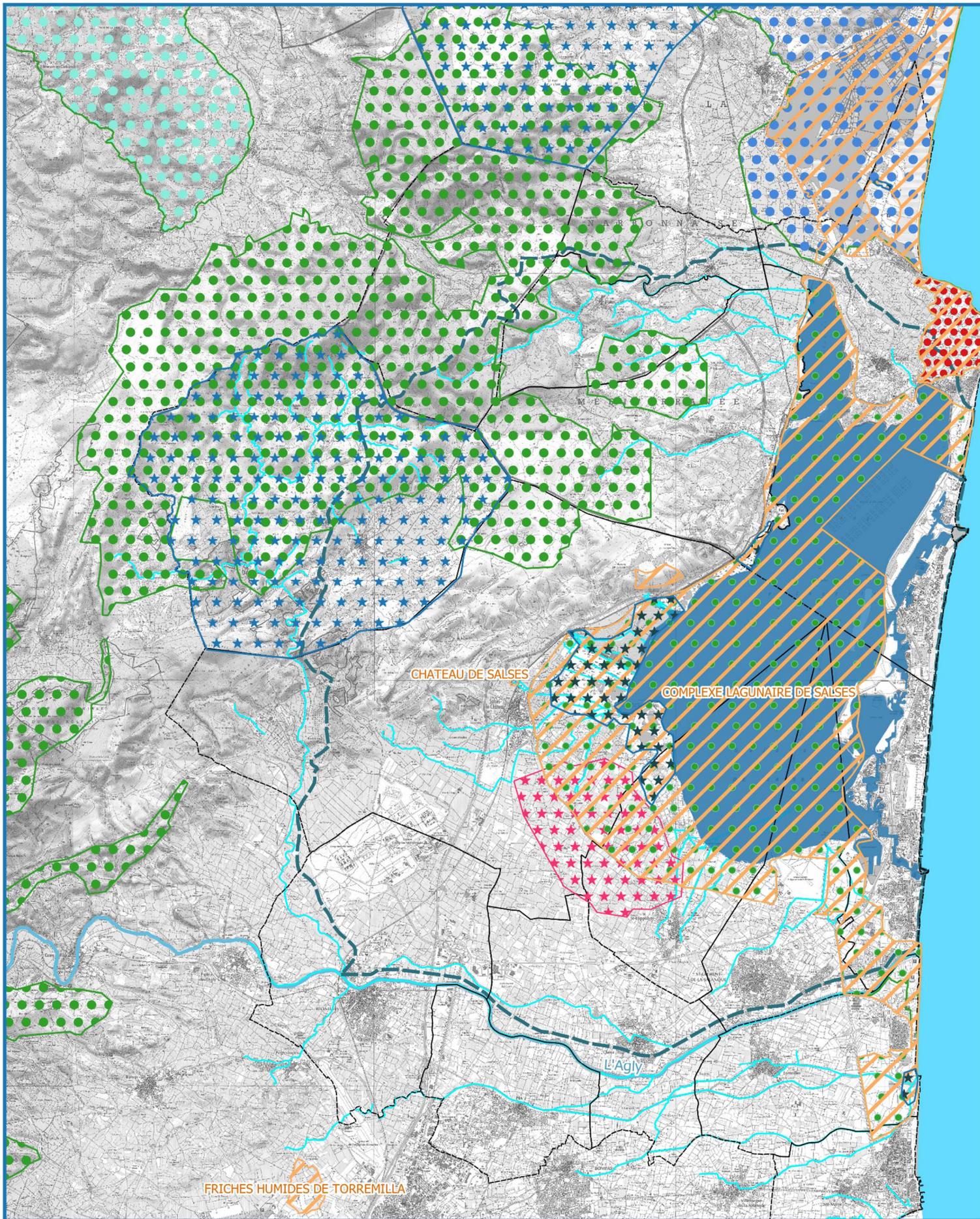
- Les autres protections réglementaires

Sur le périmètre d'étude, il existe d'autres démarches de protection réglementaires ou d'inventaires.

Ainsi, plusieurs espèces bénéficient d'un plan national d'action (PNA). Deux d'entre elles font l'objet d'un zonage spécifique retenu dans la zone d'action prioritaire biodiversité. Il s'agit de l'Outarde Canepetière, qui affectionne les milieux ouverts d'origine agricole, et l'Aigle de Bonelli.

La perte de biodiversité étant principalement due à la fragmentation et la destruction des milieux naturels, la définition de la Trame verte et bleue (TVB) et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme est désormais obligatoire. La TVB, identifiée dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, et déclinée à échelle territoriale, cartographie les réservoirs et corridors de biodiversité et s'intéresse aux échanges nécessaires entre les espaces abritant une biodiversité 'ordinaire' et les zones naturelles abritant les espèces patrimoniales.

# Carte 4 : Biodiversité N2000



## Légende

-  PNA Butoirotoile
-  SIC 11 et 66
-  ZPS Basses-Corbières
-  ZPS Complexe lagunaire de Salses-Leucate
-  ZPS Corbières Orientales
-  ZPS Etang de Lapalme
-  ZPS Plateau de Leucate
-  PNA Chiroptère
-  PNA outarde CLSL

Echelle : 1/85 000  
 Cartographie : Rivage 2021  
 Données : DREAL, RIVAGE  
 Fond topographique : BD Topo, IGN



## I.5. L'Hydrologie

### a. Les eaux superficielles

Les masses d'eau superficielles sont formées de l'étang de Salses-Leucate et de quelques cours d'eau et aguilles :

- Au nord du périmètre les 6 cours d'eau temporaires représentent avant tout un enjeu de protection contre les inondations,
- Dans la plaine de la Salanque une dizaine de cours d'eau permanents sont identifiés. Les aguilles assurent la circulation de l'eau douce du bassin-versant vers les zones humides périphériques, avant d'aboutir à l'étang. Certaines aguilles recueillent les eaux provenant de réseaux pluviaux ou reçoivent des effluents de stations d'épuration ou les eaux des piscicultures.
- Au Sud du périmètre se trouve l'Agly qui prend sa source au pied du pic de Bugarach et parcourt 81,7 km avant de se jeter dans la mer Méditerranée. Son bassin-versant est limitrophe de celui de la lagune. Ce cours d'eau présente un régime méditerranéen alternant des périodes de hautes eaux aux printemps et automnes et des périodes d'étiage en été, voire des périodes d'assecs sur ses affluents.

Le littoral longe la masse d'eau côtière qui s'étend jusqu'à un mille marin des côtes (soit 1 852m). L'étang et la mer sont en interaction au travers de chenaux (appelés graus) qui traversent le lido.

### b. Les eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines du territoire portent sur des périmètres beaucoup plus larges que le périmètre d'étude, à part pour la nappe du cordon dunaire sur le littoral.

Les principales masses d'eau souterraines correspondent aux nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon<sup>1</sup>, avec la masse d'eau "multicouches Pliocène du Roussillon" de 900 km<sup>2</sup> et la masse d'eau des "alluvions quaternaires du Roussillon" affleurantes sur 600km<sup>2</sup>. Ces masses d'eau sont gérées par le SAGE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon validé en 2019 et d'un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) datant de 2019. Ces nappes sont très importantes pour l'alimentation en eau potable (AEP) de 90 communes (soit plus de 400 000 habitants auxquels s'ajoutent 66 000 estivants) et pour l'irrigation de la plaine de la Salanque.

Une autre masse d'eau importante correspond au karst des Corbières. Le périmètre du SAGE n'englobe pas la totalité de cette masse d'eau, mais les relations avec l'étang sont importantes car elles en constituent le principal apport d'eau douce.

## I.6. Climat et changement climatique

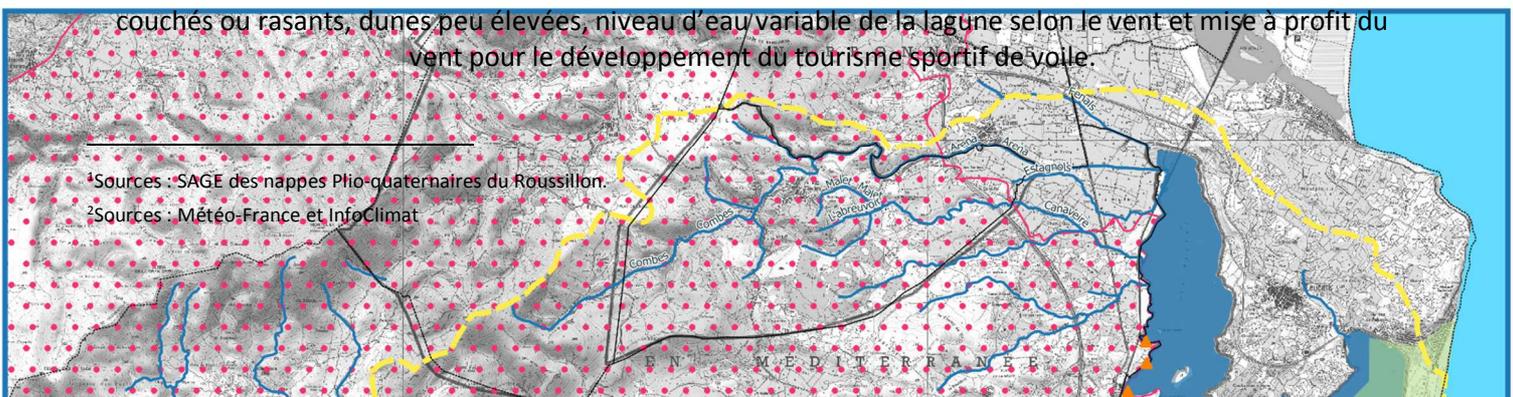
### a. Climat local<sup>2</sup>

Le climat est de type méditerranéen. Les étés sont chauds et secs, les hivers doux et l'insolation importante. La moyenne annuelle des températures est de 15,7°C. La présence de la mer explique une faible amplitude d'écart annuel. Les températures dépassent 25°C pendant près de 100 j/an en raison d'un ensoleillement important (2 400- 2 500 h/an en moyenne).

Les précipitations sont faibles en volume sur l'année (500 à 600 mm/an) mais présentent un caractère orageux : la violence des averses (couramment de 100 mm/h) peut provoquer de forts écoulements dans les torrents asséchés. C'est au printemps et, particulièrement, à l'automne que les plus importantes hauteurs de précipitation sont enregistrées.

Le site est également caractérisé par des vents fréquents et violents : ils soufflent environ 300 jours par an dont 120 jours en moyenne à une vitesse supérieure à 60 km/h

Leur influence est considérable sur la végétation, les milieux, les paysages et la vie locale : port des végétaux couchés ou rasants, dunes peu élevées, niveau d'eau variable de la lagune selon le vent et mise à profit du vent pour le développement du tourisme sportif de voile.





## **b. Changement climatique**

Les climatologues s'accordent sur la réalité du changement climatique observé au cours des 25 dernières années, et sur sa rapidité, jamais observée jusqu'alors, liée aux activités humaines émettrices de gaz à effet de serre qui se sont développées depuis la révolution industrielle.

L'estimation des tendances d'évolution du climat prévues par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à l'horizon 2050 :

- Une hausse des températures moyennes, comprise entre 0,6 °C et 1,3 °C, toutes saisons confondues.
- Une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été jusqu'à 5 à 10.
- Une diminution des jours anormalement froids en hiver.
- Une légère hausse des précipitations moyennes, en été comme en hiver, avec une forte incertitude sur la distribution géographique de ce changement.

**Situé au nord-ouest du bassin méditerranéen, le territoire se trouve dans un des "hot spots" du changement climatique identifié par le GIEC passé et à venir : hausse des températures moyennes annuelles, baisse des cumuls de pluie mais augmentation des épisodes de pluie extrême, diminution de l'humidité du sol, élévation du niveau de la mer (hypothèse moyenne : +1m), diminution des durées d'enneigement...**

- Impact eau et risques :

Bien que difficiles à évaluer, les impacts du changement climatique pourrait se résumer ainsi :

- tension croissante sur la ressource en eau douce (en absence de mesure d'économie suffisantes et d'interconnexion efficaces) avec une multiplication des conflits d'usage et nécessité d'étendre les "zones de répartition des eaux",
- dégradation de la qualité de l'eau (risque de pollution, salinité des nappes souterraines en littoral),
- évolution des lagunes vers des baies,
- aggravation des risques d'inondation et de submersion marine,
- accélération de l'érosion des plages et des falaises.

- Impact biodiversité :

Le changement climatique pourrait affecter la physiologie, le métabolisme et le développement de certaines espèces, la dynamique des populations et des écosystèmes avec en particulier :

- avancée des floraisons avec possibles désynchronisations "pollinisateurs-pollinisés",
- modification des dates de migration ou de reproduction avec possibles désynchronisations ""proies-prédateurs",
- apparition de nouvelles espèces ou d'espèces invasives favorisées par les températures plus élevées,
- perte de diversité floristique qui pourrait atteindre 35% en Languedoc-Roussillon (contre 15% au niveau national),
- érosion des habitats et des espèces par les feux de forêt en augmentation.

Ces évolutions de la biodiversité sont particulièrement difficiles à prévoir, mais pourraient avoir des conséquences importantes sur les services rendus par les écosystèmes parmi lesquels : la production alimentaire et de médicaments, la régulation de maladies, l'épuration des eaux, la protection contre les crues...

- Impact agricole :

Au niveau agricole, les effets du changement climatique sont complexes, voire opposés :

- augmentation du stress hydrique dans un contexte de tension de la ressource (ce stress hydrique peut, dans certains cas limités, en arboriculture et viticulture avoir des effets bénéfiques sur la qualité),
- avancée de la floraison avec augmentation des risques liés au gel printanier,
- développement de certains ravageurs, parasites et maladies favorisés par des printemps et hivers plus doux mais à l'inverse freiné par des températures estivales potentiellement létales,
- impact sur les ressources halieutiques et augmentation de la vulnérabilité des élevages conchylicoles.

## II. AGRICULTURE

---

### II.1. Le RPG et surfaces agricoles<sup>3</sup>

---

Sur le territoire l'activité viticole est dominante, accompagnée par une présence importante de production fruitière. Néanmoins la diversité des productions agricoles reste une caractéristique forte de notre territoire. Les principales activités dans l'ordre d'importance sont la viticulture, l'arboriculture, l'élevage et le maraichage. La Surface Agricole Utile (SAU) sur le périmètre étendu atteint 7 673 ha. La majeure partie des terrains exploités par des agriculteurs se situe dans la partie sud. Le secteur agricole concerne 396 exploitations agricoles pour le périmètre étendu<sup>4</sup>.

Les petites unités sont nombreuses, la surface moyenne des parcelles tourne autour de 2 ha et celle des exploitations autour de 20 ha. Ce sont de petits parcellaires qui correspondent aux types de cultures majoritaires localement même si depuis quelques années des parcelles en grandes cultures apparaissent. On note ainsi une augmentation de la surface moyenne des exploitations qui a doublé depuis 2010.

Depuis plusieurs décennies, le secteur agricole sur notre territoire est en difficulté. Entre 2000 et 2010, les terres agricoles avaient fortement diminué avec un recul des SAU (- 31%) et des installations agricoles (-44%). Ces diminutions avaient particulièrement touché la viticulture concernée en plus par un vieillissement de la population active (en 2000 : 40% des exploitants à plus de 55 ans).

Le diagnostic met en évidence beaucoup de surfaces en friche. Ce phénomène est sans doute imputable à la politique d'arrachage des vignes depuis 2004. Le fait que ces parcelles n'aient pas été reconverties montre bien que ce secteur est en crise mais aussi que l'hypothèse d'un passage en zone constructible existe. En effet, la tâche urbaine augmente avec pour effets, le blocage du foncier, le recul de l'agriculture, le développement des friches, et la perte irréversible de terres agricoles<sup>5</sup> (avec, par exemple, une moyenne de 87 ha/an consommés sur le SCOT de la Narbonnaise).

Toutefois, l'évolution des espaces agricoles comporte deux tendances : d'un côté, une déstabilisation de l'usage agricole des terres à proximité des espaces urbains (morcellement des parcelles et friches) ; de l'autre côté, la remise en culture des terrains dont la situation a été clarifiée (classés inconstructibles ou encore "zones agricoles protégées" dans les PLU) et sur lesquels une reconversion agricole peut être engagée. Ainsi, ce territoire présente de forts enjeux pour le maintien du secteur agricole et la préservation des milieux naturels.

### II.2. Les pratiques agricoles

---

#### a. La viticulture :

**Le vignoble couvre plus 3 700 ha sur le territoire pour un rendement moyen de 39 hl/ ha. La viticulture constitue l'activité agricole principale avec 280 exploitations, soit environ 65% des exploitations du périmètre.** Sur tout le périmètre la production vinicole correspond à l'activité agricole majoritaire avec plus de 80% des surfaces pour Caves et Fitou, plus de 60% pour Leucate et un tiers des surfaces dans la partie sud.

La vigne est un élément structurant à la fois de l'économie locale et de la culture de notre territoire. La monoculture de la vigne a totalement transformé le paysage, que ce soit pour la culture ou l'entretien des parcelles, pour la gestion des haies, murets, petits bâtis d'accompagnement. Ce secteur est actuellement en crise. Seules quelques communes, qui bénéficient de renommée viticole (Fitou), gardent un maintien des exploitations grâce à une tendance de reprise des exploitations familiales et d'installation en cave particulière. Les différences notables entre les secteurs de production, la dépendance aux aléas climatiques entraînant des variations fortes de quantité et de qualité, la concurrence par les départements limitrophes accentuent encore les difficultés. Des projets d'irrigation sont ainsi en réflexion sur notre secteur du côté des Corbières orientales.

---

<sup>3</sup> Les principales orientations de productions par commune avec les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) associées sont issues du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2019.

<sup>4</sup> Source : Recensement agricole 2010\_Agreste

<sup>5</sup> Source : Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

Dans le cadre de la crise économique liée à une surproduction mondiale, la Commission Européenne incite à un arrachage définitif de la vigne, avec abandon des droits de production. Un arrachage provisoire, en conservant leurs droits à produire pendant quelques années, est possible. Ce système de "Reconversion Qualitative Différée" explique que plusieurs centaines d'hectares soient replantés chaque année. Toutefois le bilan reste globalement négatif sur le territoire.

Sur le périmètre, l'arrachage se réalise principalement sur les parcelles en bord d'étang qui sont favorables aux rendements plus importants mais qui produisent du vin de qualité médiocre ne permettant pas de couvrir les charges de production. La conséquence est la disparition progressive de l'activité viticole et l'augmentation des friches en bord d'étang.

Une des stratégies pour sortir de la crise est la production de vin très mécanisé, avec d'importants volumes. Par ailleurs, pour dégager des revenus supplémentaires la tendance actuelle est de créer un atelier de diversification et en particulier par la culture de l'abricotier (cf. II.2.b).

La crise a également incité le mouvement coopératif à réagir par des regroupements afin de mieux se confronter aux marchés. Le regroupement en réseau ou en cave permet de résister à la concurrence et de mutualiser les connaissances, ressources et savoir-faire pour s'engager dans des démarches de développement durable. Sur le secteur, on compte trois caves coopératives.

- A Leucate, la cave de Cap Leucate : 200 viticulteurs, 1 400 ha de vignes, production de 54 000 hl/an, cinq appellations AOC.
- A Rivesaltes, la cave Arnaud de Villeneuve (AdV) : 210 exploitations, 45 salariés; 2 000 ha de vignes, production de 81 000 hl/an, quatre appellations dont principalement l'appellation Rivesaltes.
- A Saint-Hippolyte, la SCV Les Vignerons de Saint-Hippolyte. Production de Muscat de Rivesaltes et Côtes du Roussillon.

On compte également une trentaine de caves particulières. Les vigneron Indépendants locaux sont regroupés dans 2 fédérations : Vignerons indépendants de l'Aude et Vignerons indépendants du Roussillon.

Cette bonne organisation permet le développement du marché vers l'export, mais aussi une valorisation sur le marché local par la vente directe et le développement de tourisme de terroir.

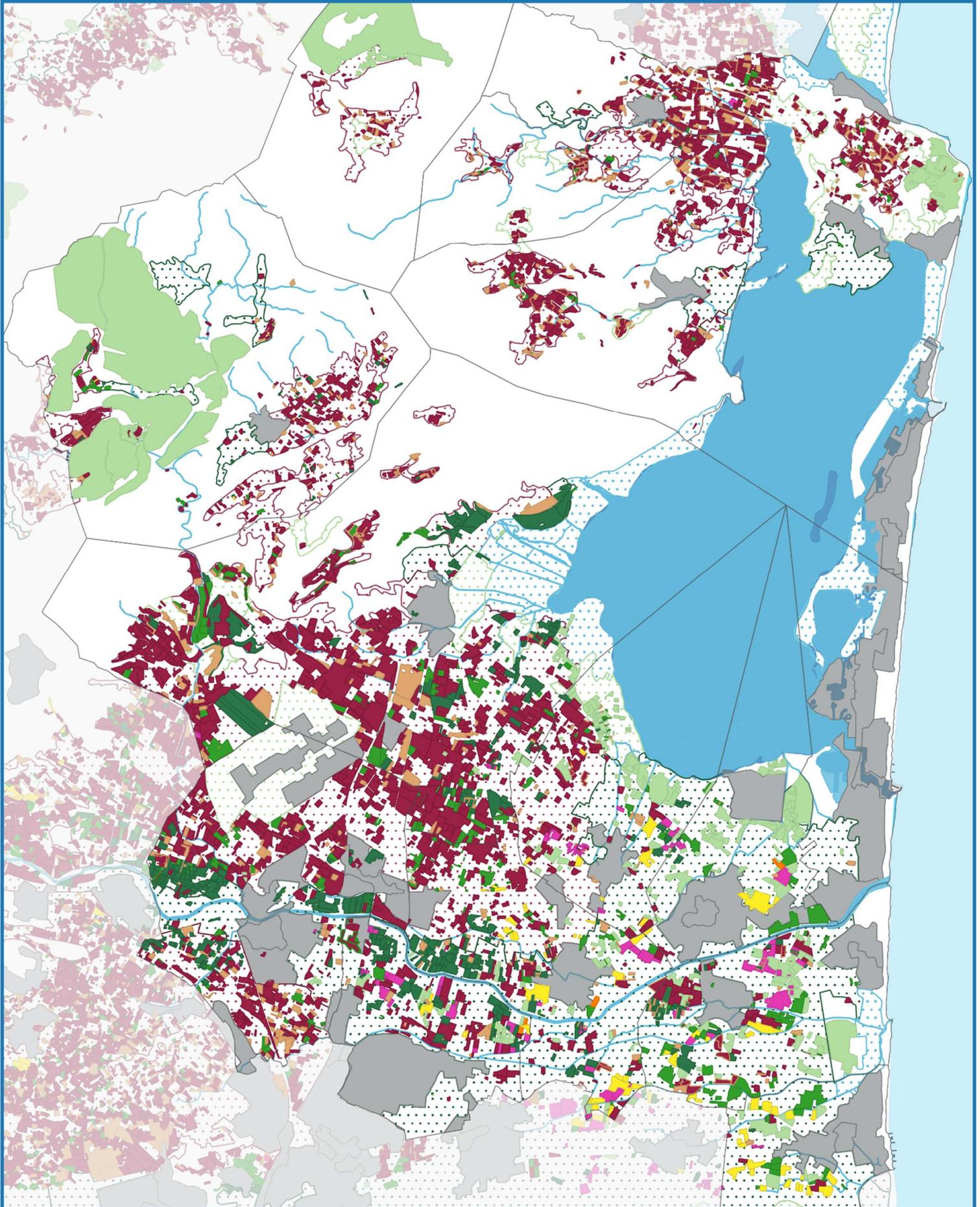
En outre, nous sommes sur un terroir d'exception, avec des vins de grande qualité tant en vins secs qu'en vins doux (le vignoble Roussillonnais produit 80% des VDN français). La production de vin locale bénéficie de signes officiels de qualité. Sur notre secteur on trouve 2 IGP : Vin de Pays d'Oc, Vin de Pays des Côtes Catalanes, ainsi que six AOC<sup>6</sup> qui sont :

- AOC Fitou : production de 90 000 hl/an, rendement fixé à 45 hl/an, 350 viticulteurs, 33 caves particulières et 6 coopératives. Irrigation autorisée sous condition.
- AOC Corbières : volume annuel moyen est de 400 000 hectolitres (majoritairement vins rouges), plus de 1 300 producteurs, 275 caves particulières et 29 coopératives. Irrigation autorisée sous condition.
- AOC Côtes du Roussillon : la production approche 170 000 hl/an (majoritairement vins rouges), avec un rendement entre 50-60 hl/an, sur une superficie de 5 800 hectares. Irrigation autorisée sous condition.
- AOC Côtes du Roussillon Villages : plus de 2 200 ha dans la vallée de l'Agly et produit environ 34 000 hl/an, rendement fixé à 45 hl/an. Irrigation autorisée sous condition.
- AOC Muscat de Rivesaltes et Vin doux naturel de Rivesaltes : produit sur les territoires de Rivesaltes, Banyuls et Maury, sur une surface de 5 300 ha pour environ 110 000 hl/an. Irrigation interdite.

---

<sup>6</sup> Source : <https://www.inao.gouv.fr>

# Carte 7 : Surfaces agricoles



## Légende

- RPG 2019
- Céréales
  - Gel
  - Protéagineuses et tournesol
  - Prairies et fourrage
  - Arboriculture
  - Vignes
  - Maraiçage
  - Divers

- CLC 2012
- Vignes
  - Arbo et maraiçage
  - Prairies et pâturages
  - Zones humides

Echelle : 1/75 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo, IGN



Les cahiers des charges des AOC et IGP fixent les règles concernant la conduite de la vigne (densité, encépagement, palissage, taille, charge). Ils déterminent également les règles en matière de vinification, élevage et conditionnement, stockage (pratiques autorisées, limite à l'emploi d'une pratique, teneurs à respecter). Enfin, ils listent les obligations déclaratives communes et spécifiques à l'AOC. Les cahiers des charges des AOC n'imposent pas de contraintes environnementales strictes, seulement ils préconisent une "conduite de parcelle pour assurer un bon état cultural global de la vigne, notamment son état sanitaire et l'entretien de son sol"<sup>7</sup>.

Par ailleurs, les contraintes techniques rencontrées par les viticulteurs sont liées principalement aux maladies, aux ravageurs et aux adventices communément présents dans le secteur. La plupart des exploitants de la zone travaillent en agriculture raisonnée, ce qui permet d'utiliser des produits systémiques avec des rémanences plus longues et donc de faire moins de traitements.

Les principales maladies - ravageurs sont : le Mildiou, l'Oïdium, la Flavescence dorée, l'Eudémis (Tordeuse de la grappe), la Pyrale, la pyrale du Daphné, le Chiendent et autres adventices (dont ambroisie)...

Ces maladies pourraient pour la plupart être gérées par la lutte biologique. Pour des raisons de charges de production, de sécurité de résultats et de temps de main d'œuvre, les vigneron choisissent le plus souvent de rester une culture conventionnelle quoique raisonnée.

L'utilisation d'enherbement comme pratique de maîtrise des adventices est peu utilisée dans le secteur des piémonts de Corbières (Fitou, Treilles, Opoul) car c'est un secteur plus sec, le couvert entre alors en concurrence directe avec les pieds de vigne ce qui engendre une perte de rendement.

On observe une volonté des viticulteurs du territoire de s'orienter de plus en plus vers des pratiques agro-environnementales, par exemple une orientation vers des moyens de lutte biologique contre le vers de la grappe par la confusion sexuelle.

Sur les communes des Pyrénées-Orientales environ 5 500 ha<sup>8</sup> sont en bio et/ou conversion, ce qui correspond à presque 25% des surfaces en vigne du département (10 300 ha dans l'Aude, soit 15% du département).

De plus, les Caves coopératives s'orientent aussi dans une production de qualité avec pour des clauses environnementales dans leurs cahiers des charges qui intègrent une démarche collective vers un développement durable.

Le modèle AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) appliqué à la filière viticole permet d'effectuer une analyse de cette activité.

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vins de qualité</li> <li>- Organisation et regroupement dans des collectifs et réseaux</li> <li>- Bon équipement technologique</li> <li>- Bonnes connaissances en vinification</li> <li>- Diversité de cépages qualitatifs</li> <li>- Promotion et valorisation des produits</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisibilité réduite par multiplication des dénominations</li> <li>- Vieillesse des équipements</li> <li>- Âge moyen des exploitants (&gt;faibles capacités d'investissement)</li> <li>- Taille des structures, nombre de syndicats</li> <li>- Manque de confiance en l'avenir</li> <li>- Secteur dépendant des éléments climatiques (aléatoire dans le territoire)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intérêt du marché pour les vieux cépages</li> <li>- Le bio, secteur à forte croissance</li> <li>- L'œnotourisme – la diversification</li> <li>- Renforcement des circuits courts</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La concurrence des vins du nouveau monde</li> <li>- La problématique des pesticides</li> <li>- Le changement climatique et les enjeux de l'irrigation</li> <li>- Mitage des parcelles viticoles</li> <li>- Problème d'accès au foncier pour les viticulteurs</li> <li>- Problème de disponibilité de main d'œuvre spécialisée</li> </ul>

Figure 1 : analyse AFOM de la filière viticole sur le territoire

L'enjeu majeur qui ressort pour ce secteur est de permettre à la viticulture d'être économiquement viable et de poursuivre ses efforts en matière de prise en compte de l'environnement (pratiques propices à la biodiversité, au maintien de la qualité de l'eau) et de maintien des paysages et services écologiques (gestion de l'espace rural, limiter le développement de friche).

<sup>7</sup> Source : Cahiers des charges AOC

<sup>8</sup> Source : <https://www.agencebio.org>

L'objectif est donc de continuer d'accompagner des viticulteurs vers le changement des pratiques pour limiter l'usage de pesticides chimiques et de les encourager à utiliser des pratiques alternatives (couvert, lutte biologique). Le manque de temps, les surcoûts restent les principaux freins pour une évolution vers des pratiques plus raisonnées.

La crise viticole a engendré un regain d'intérêt vers des cultures de diversification, notamment vers l'arboriculture dans la plaine de la Salanque (en particulier pour la culture de l'abricot).

#### **b. L'arboriculture et le maraîchage :**

**La filière fruits et légumes est la deuxième filière en terme d'occupation de l'espace et en valeur ajoutée sur le territoire. Cette filière représente un fort poids économique.** La plaine de la Salanque est le berceau d'une importante diversité de productions de fruits et légumes. La production de fruits et légumes du territoire est caractérisée par la coexistence de deux filières. La première est constituée de petites et moyennes exploitations diversifiées, avec des mises en marché plutôt orientées vers les circuits courts et la vente directe (en progression). La seconde est plus constituée d'exploitations plus grandes et plus spécialisées (abricots, artichaut, salades).

L'essentiel de la production "Fruits et Légumes" est localisé sur les terrains alluvionnaires de la Salanque. Le climat local permet plusieurs rotations dans l'année : dans les Pyrénées-Orientales la production en plein champ sous simples tunnels est possible en hiver. En été, si la concurrence avec d'autres départements a entraîné des crises de surproduction régulières, depuis ces 5 dernières années les campagnes en pêche-nectarines et abricot ont été bonnes avec parfois même un déficit de production (gel, pluies lors de la floraison, hivers trop doux...). La filière maraîchage est une des filières agricoles la plus génératrice d'emplois<sup>9</sup>.

**Les vergers** sont essentiellement présents dans les Pyrénées-Orientales, principalement sur les communes de Salses-le-Château, Claira, Pia et Rivesaltes. L'arboriculture occupe environ 20% de la SAU de ces communes.

La culture fruitière majoritaire sur le territoire est l'abricot. Le département des Pyrénées-Orientales est en effet 5<sup>ème</sup> producteur d'abricots en France (3<sup>ème</sup> en surface)<sup>10</sup>. Une démarche AOP pour l'Abricot Rouge du Roussillon a été obtenue en 2016. La production de pêches-nectarine est, elle, au 1<sup>er</sup> rang national (45 000 T en 2020)<sup>11</sup>. A noter toutefois une baisse de production depuis 2010. Les Pyrénées-Orientales reste le 1<sup>er</sup> département pour cette filière mais en 20 ans la production française a été divisée par deux (Sharka, concurrence espagnole).

Le reste de l'arboriculture sur le périmètre correspond à des cultures d'amandes, de figues et d'olives (150 ha à Salses et 60 ha à Rivesaltes).

**Les cultures légumières** regroupent des cultures en plein champ (salades, artichauts, pommes de terre ...) ou sous serres (tomates). La forte valeur agronomique des terrasses alluviales conjuguée à l'irrigation et à la douceur du climat hivernal, permet à la plaine du Roussillon d'être parmi les leaders nationaux en **maraîchage**. L'artichaut est la culture maraîchère la plus présente sur notre secteur, ainsi que plusieurs producteurs de salades et pommes de terre. Les Pyrénées-Orientales sont les 2<sup>èmes</sup> producteurs français d'artichaut, ainsi que pour les tomates (qui sont moins implantées dans le périmètre).

Pour faire face à des problèmes de surproductions ponctuelles, la filière s'oriente vers une plus grande technicité et le développement de démarches qualité. Ainsi, pour la production d'artichauts présente dans le périmètre, une "Démarche Qualité Artichaut du Roussillon" a été obtenue en 2015 pour 50 communes de la plaine du Roussillon. Les communes de Torreilles et Sainte-Marie la mer sont également concernées par l'AOC "Pomme de terre du Roussillon".

La filière est pilotée par des organisations de producteurs, qui aident à la commercialisation des produits (grande et moyenne distribution) en régulant l'offre et en aidant aux investissements dans les exploitations. Sur le territoire il y a deux Organisations de Producteurs (OP) majeures : Terané et La Melba avec environ 250 adhérents chacune dont une vingtaine pour notre secteur.

<sup>9</sup> Sources : CA 66 et Fiches Technico-Économique CA Occitanie

<sup>10</sup> Sources : <http://www.abricotsdenosregions.com/> et <https://www.pechesetabricotsdefrance.fr/la-production-francaise/>

<sup>11</sup> Source Agreste (CA66)

Les contraintes techniques rencontrées par les arboriculteurs sur la plaine de la Salanque sont principalement dues aux maladies, aux ravageurs et aux adventices présents en cas d'humidité et contre lesquels il est difficile de lutter par des moyens biologiques. Sur la plaine de la Salanque, il n'y a plus de désherbage en plein pour le secteur de l'arboriculture. Le désherbage s'effectue sur 1/3 des surfaces, sur une largeur de 2 mètres sous les arbres.

Le climat méditerranéen rend nécessaire l'irrigation sur ce secteur. Les principales techniques d'irrigation sont par micro-jet, par goutte-à-goutte et par gravitation. La principale ressource utilisée sur le secteur de la Salanque correspond à des forages dans la nappe quaternaire (superficielle). A noter que plusieurs campagnes de régularisation des forages ont été menées par la CA66, la DDTM et le syndicat des Nappes du Roussillon. En ce qui concerne la nappe du Pliocène (profonde), son usage étant prioritaire pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP), de nouveaux forages ne seront pas autorisés sur cette masse d'eau.

Une étude des différentes méthodes d'irrigation a été réalisée dans le cadre de l'étude des volumes prélevables des nappes du Roussillon en collaboration avec la CA66. "De manière générale, l'irrigation localisée permet une meilleure maîtrise de l'irrigation, des intrants et donc moins de pertes. L'apport d'eau est homogène et nécessite peu en main d'œuvre. L'inconvénient majeur de ces techniques est qu'elles sont plus coûteuses car nécessitant de l'électricité, et que des filtres sont nécessaires afin d'éviter le colmatage lié à la présence de particules."

On peut observer une dynamique de la filière dans la valorisation des pratiques agro-environnementales, notamment dans la conversion en agriculture biologique. Une filière Bio a été développée par la coopérative Terané (Terané Bio et Global Gap) qui regroupe 40 ha de cultures en bio sur notre secteur. Cependant sur le périmètre peu de producteurs se sont engagés en Bio et l'activité est en difficulté ces dernières années (notamment du fait des exigences de la Grande Distribution).

Les coopératives encouragent une production raisonnée par l'élaboration d'un Programme Opérationnel (PO) incluant, entre autres, des mesures environnementales. Ainsi, par le biais de ce Programme, la plupart des arboriculteurs se sont engagés dans la Production Fruitière Intégrée (PFI) encourageant les pratiques agro environnementales.

La filière maraîchère s'oriente vers une technicité poussée, un développement des démarches qualité, une plus-value grâce à la transformation sur place et une complémentarité avec le secteur agro-alimentaire.

A noter que si les surfaces des coopératives sont stables, le développement qu'on observe en arboriculture (pêche) sur le secteur est le fait d'une poignée d'arboriculteurs indépendants avec des exploitations de grande taille et qui sont particulièrement dynamiques depuis ces 10 dernières années pour alimenter en direct le marché français via la Grande Distribution.

Suite à l'infestation par la Sharka des vergers de la vallée d'Ille sur Têt, on observe également que plusieurs arboriculteurs sont contraints de relocaliser leur activité, dont certains sur la commune de Salses-Le-Château. Ces mouvements d'exploitations et plantations sur des vergers exempts de Sharka constitue l'un des objectifs du PAD (Projet Agricole Départemental) de la Chambre d'Agriculture. Toutefois sur ce territoire cela engendre plusieurs problématiques :

- Utilisation de surface sur secteurs à enjeux (biodiversité, zones humides),
- Utilisation de la ressource en eau,
- Risque de pollution des eaux de surface,
- Modification paysagère,
- Conflits d'usage avec la population et les agriculteurs locaux.

Le modèle AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) appliqué à la filière arboriculture-maraîchage permet d'effectuer une analyse de cette activité.

<p style="text-align: center;"><b>ATOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une organisation de producteur qui permet de développer une stratégie de développement de filière, associant les différents maillons</li> <li>- Diversité de commercialisation sur tous circuits (courts, long et export)</li> <li>- Bon niveau technique/ matériels</li> <li>- Démarches qualité en cours (AB, PFI, OP)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé de la main d'œuvre</li> <li>- Maladies favorisés par le climat</li> <li>- Coût de l'énergie</li> <li>- Difficulté de lutte biologique</li> </ul>
--	---

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bassin de population important, forte demande locale</li> <li>- Zone touristique, fort potentiel de consommation en saison</li> <li>- Prise de conscience environnementale et santé des consommateurs. Préférence nationale.</li> <li>- Equilibre Offre et Demande favorable dans la filière Pêche</li> <li>- Dynamique de développement du secteur biologique</li> <li>- Ateliers de diversification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au foncier pour les agriculteurs</li> <li>- Irrégularité climatique</li> <li>- Dynamique des maladies en arboriculture</li> <li>- Problème de disponibilité de main d'œuvre spécialisée.</li> <li>- La problématique des pesticides</li> <li>- Le changement climatique et les enjeux de l'irrigation</li> <li>- Concurrence sur le marché international et exigences de la GD en Bio</li> </ul>

Figure 2 : analyse AFOM de la filière Fruits et Légumes du territoire.

De même que pour la viticulture, l'enjeu majeur qui ressort est de permettre aux agriculteurs d'être économiquement viables et de poursuivre les efforts en matière de prise en compte de l'environnement (biodiversité, quantité et qualité de l'eau) et de maintien des paysages.

L'objectif est donc de continuer d'accompagner les exploitants vers le changement des pratiques pour limiter l'usage de pesticides chimiques, de les encourager à utiliser des pratiques alternatives et des activités diversifiées. Le manque de temps, les surcoûts et les pertes de rendements dues à un moindre niveau d'efficacité des solutions alternatives (surtout pour les ravageurs et maladies - pucerons, ECA, rouille....) restent les principaux freins pour une évolution vers des pratiques plus raisonnées.

### c. L'élevage :

La filière élevage est peu présente sur notre territoire, elle constitue cependant un enjeu non négligeable car elle est caractérisée par sa localisation sur des prairies humides. **La surface dédiée à cette activité représente dans la plupart de cas des habitats d'intérêts communautaires à enjeu fort.**

Les surfaces pâturées peuvent être en dehors de la commune du siège d'exploitation. En outre, plusieurs exploitations ont plusieurs activités : équins + ovins ou ovins + volailles... ainsi que du fourrage. On note aussi un élevage porcin à Caves et plusieurs élevages de volailles.

- L'élevage bovin :

Depuis une dizaine d'années, une manade est installée en bordure d'étang sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Le cheptel bovin (race Camargue) atteint un effectif entre 25 et 40 UGB. Associé à l'atelier bovin, un atelier équin a été développé (15 UGB) destiné au travail sur l'exploitation et à des promenades.

La surface de l'exploitation est d'environ 70 ha principalement en baux (9 ou 12 ans) en site Natura 2000.

Les périodes de pâturage peuvent varier en fonction du niveau de l'eau dans les parcelles et du calendrier pastoral. Il n'y a ni épandage ni fertilisation sur l'ensemble des parcelles.

Les surfaces exploitées sont constituées par des habitats d'intérêt communautaire et par des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, l'orientation de l'exploitation vers des pratiques agroenvironnementales est donc importante.

La contractualisation MAE depuis 2012 a permis l'élaboration d'un plan de pâturage promouvant la protection, le maintien ou la réouverture de plusieurs habitats d'intérêt communautaire présents sur cette exploitation.

- L'élevage ovin (et caprin) :

Plusieurs éleveurs sont installés sur la commune de Saint-Hippolyte et Salses-le-Château, ainsi qu'une exploitation à Torreilles. Le cheptel atteint 1 000 unités sur le bassin-versant, plus 500 à Torreilles. Un troupeau pâture également sur le plateau de Leucate et il y a un élevage de chèvres à Opoul-Périllos (fromage). Ce sont des élevages pour la viande (races Lacaune et Rouge du Roussillon). L'orientation de commercialisation est principalement tournée vers la vente directe.

Un travail important de reconquête (gyrobroyage, semis, rénovation de prés de fauche) a souvent dû être réalisé. Toutefois malgré le départ en retraite d'un exploitant en 2016 et le risque de retour en friches dans un secteur où la pression urbaine est importante, les parcelles sont reprises et entretenues, voire de nouvelles sont ouvertes.

- Les autres élevages :

Un éleveur porcin s'est installé sur 4 ha à Caves (location à la commune) en 2014 suite à une reconversion professionnelle. Le cheptel est composé de 150 têtes : 2 verrats, 8 truies, le reste de porcs élevés pour la viande ; principalement orienté vers le porc noir (dont Mangalica) et croisés. L'élevage est tout en plein air.

La charge à l'hectare est d'environ 10 animaux /ha pour les reproducteurs et 47 animaux / ha à l'engraissement. L'abattage, la transformation et la commercialisation se font en circuit court et direct. Abattage à Perpignan (Poids carcasse : 110kg) et transformation- vente à l'atelier boucherie à Sigean.

Quelques centres équestres sont présents sur les communes du territoire. Cependant, il s'agit de centres voués à l'activité touristique, l'élevage ne figurant pas comme une activité principale, la plupart n'ont pas (ou peu) de surfaces en pâturage. Ces structures sont de différentes natures : centres équestres, élevages et fermes équestres.

Enfin, il y a plusieurs producteurs de volailles (viande + pouleuse). Ces élevages sont en plein air, mais il n'y a plus de surfaces de pâturage.

- La production fourragère :

Sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque, trois exploitants dont le principal atelier est la production de fourrages à destination des éleveurs sont présents, plus un à Pia. Les parcelles de fauche s'étendent aux communes voisines. A noter que certains éleveurs ovins ont aussi une activité fourragère.

Pour une bonne partie des parcelles, il s'agit de remise en culture de friches anciennes avec des travaux lourds réalisés (débardages, bucheronnage, labour, fertilisation, semis...). La maîtrise foncière est donc un enjeu important.

Les parcelles exploitées sont situées dans les périmètres Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate. Elles présentent donc des enjeux de biodiversité et de conservation importants qui ont été les facteurs d'engagements pour le maintien des prairies fourragères par la fauche raisonnée des mesures MAE des anciens PAE. Il n'y a aucune fertilisation ou épandage sur les parcelles engagées (mais un possible pâturage limité en nombre et date, notamment ovin).

En 2015, un Groupement d'intérêt écologique et économique (GIEE) "la clé des champs fleuris" est créé par 8 éleveurs de brebis qui montent le projet FRICATO en partenariat avec la commune de Clairà et la CA66, pour reconquérir les friches laissées à l'abandon.

Pour nourrir leurs troupeaux de 150 à 200 brebis, les éleveurs doivent produire environ 50 tonnes de nourriture par an. Ces terres fourragères (70 ha) permettent d'être indépendant de l'achat extérieur d'aliment et de la variation des prix. Des espèces variées de céréales et de légumineuses sont cultivées en bio puis acheminées sur les bergeries en altitude. Les agneaux ainsi élevés sont vendus sur le territoire, dans les circuits de distribution du département.

La remise en culture de ces friches est un levier pour développer l'agriculture de proximité tout en respectant l'environnement. En lien avec l'Association communale de chasse agréée, la Maison de la chasse et de la nature et le programme Agrifaune, le GIEE exploite ces parcelles délaissées dans le respect de la biodiversité afin de protéger la faune et la flore locale comme l'outarde canepetière, un oiseau spécifique de la région.

- Atouts et faiblesses de la filière élevage :

La présence de l'élevage sur le territoire est donc faible mais très favorable à une dynamique d'ouverture des milieux et d'entretien des îlots abandonnés

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une volonté de valorisation des îlots abandonnés</li> <li>- Débouché en vente directe assuré</li> <li>- Bon niveau technique/ matériels</li> <li>- Démarches de protection des milieux en cours</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé de la main d'œuvre /énergie</li> <li>- Présence de zone très fermées avec forte dynamique de végétation</li> <li>- Difficulté d'accès (agouilles, zones inondées en période hivernale)</li> <li>- Manque d'autonomie fourragère</li> <li>- Conflits d'usages (chasse, sentiers, quad)</li> <li>- Investissements lourds nécessaires (équipements pastoraux, stockage matériel et récoltes, logement d'animaux, commercialisation, transport)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise du foncier en progression</li> <li>- Prise de conscience environnementale</li> <li>- Développement des circuits court</li> <li>- Dynamique de développement du secteur biologique</li> <li>- Ateliers de diversification</li> <li>- Projets de revalorisation des surfaces en friches</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au foncier pour les agriculteurs</li> <li>- Irrégularité climatique</li> <li>- Risque d'abandon des parcelles et déprises</li> <li>- Changement climatique et enjeux liés à la ressource en eau</li> </ul>

Figure 3: analyse AFOM de la filière Fruits et Légumes du territoire.

L'enjeu principal de la filière élevage est le maintien de l'activité par une optimisation de la ressource pastorale afin de conforter la viabilité économique des exploitations et permettre un maintien et entretien des milieux et la reconquête des friches sur secteurs de plaine et en bordure d'étang en concurrence avec le développement de la filière arboriculture. Cependant, pour la reconquête de surfaces, il y a un réel besoin de moyens d'animation foncière et d'accès à des aides aux investissements structurants pour exploiter ces zones.

### II.3. Bilan des substances actives achetées

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) oblige les distributeurs agréés pour la vente de produits phytopharmaceutiques (PPP) à déclarer les ventes effectuées sur la base des codes postaux. Les données déclaratives alimentent la Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés (BNV-D). A noter qu'on parle bien d'achat et non d'utilisation et que les parcelles épandues peuvent être sur un autre territoire que notre périmètre d'études.

Pour interpréter les résultats une rapide classification a été réalisée entre les produits pouvant être utilisés en agriculture biologique (Bio), les produits conventionnels (PC). A noter que certains produits utilisés comme en bio-contrôle ou en pratiques alternatives ne sont pas homologués en Bio, ils ont été classés sous "altern" - tels que l'huile de poisson (répulsif) ou l'acide gibbérellique (régulateurs de croissance).

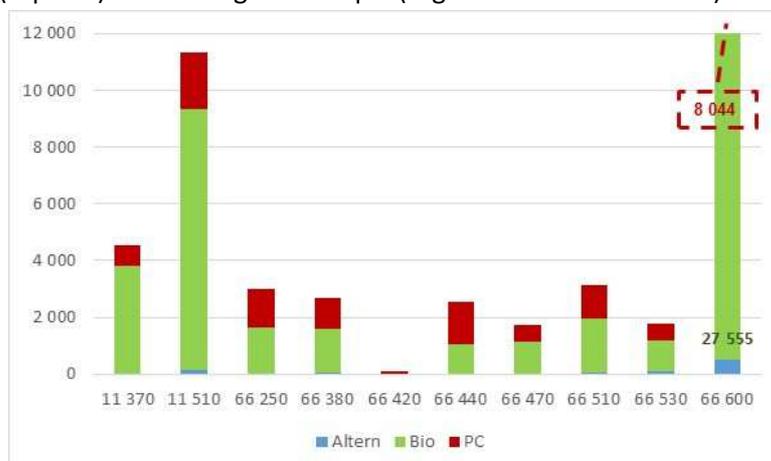


Figure 4 : quantité de substance en kg par code postal.

On observe une prédominance des substances utilisées en Bio, et principalement le soufre sur le territoire 66 600. En revanche, ramené à la surface de SAU (d'après le RPG 2019) les proportions sont plus dans les moyennes (cf. tableau ci-après).

	SAU (ha) 2019	2019		2020	
		Qtt kg	Qtt/ha SAU	Qtt kg	Qtt/ha SAU
<b>11 370</b>	339	7 625	22,5	4 523	13,4
<b>11 510</b>	937	11 886	12,7	11 343	12,1
<b>66 250</b>	261	865	3,3	2 990	11,5
<b>66 380</b>	302	949	3,1	2 688	8,9
<b>66 420</b>	17	45	2,7	117	7,0
<b>66 440</b>	478	2 999	6,3	2 532	5,3
<b>66 470</b>	147	2 452	16,7	1 753	11,9
<b>66 510</b>	389	3 076	7,9	3 141	8,1
<b>66 530</b>	606	2 561	4,2	1 770	2,9
<b>66 600</b>	4 199	61 917	14,7	41 026	9,8
<b>Total</b>	<b>7 673</b>	<b>94 376</b>	<b>12,3</b>	<b>71 885</b>	<b>9,1</b>

Figure 5 : quantité de substance kg/ha par code postal en 2019.

Si on analyse les quantités à l'hectare en 2019 (en fonction du RPG), les achats (et donc l'utilisation ?) les plus importants sont sur la commune de Leucate, puis Sainte-Marie-la-Mer et l'ensemble 66 600. Les communes où les achats sont moindres correspondent au Barcarès, Pia, Saint-Laurent-de-la-Salanque. Cela ne semble correspondre à la présence de vignes puisqu'il y a plus de viticulture à Pia qu'à Sainte-Marie-la-Mer.

Toutefois, les produits phytosanitaires pouvant être utilisés à des doses très différentes, allant de moins de 10 grammes à plus de 10 kilogrammes par hectare, la quantité à l'hectare ne peut à lui seul être un indicateur pertinent de mesure de l'évolution de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

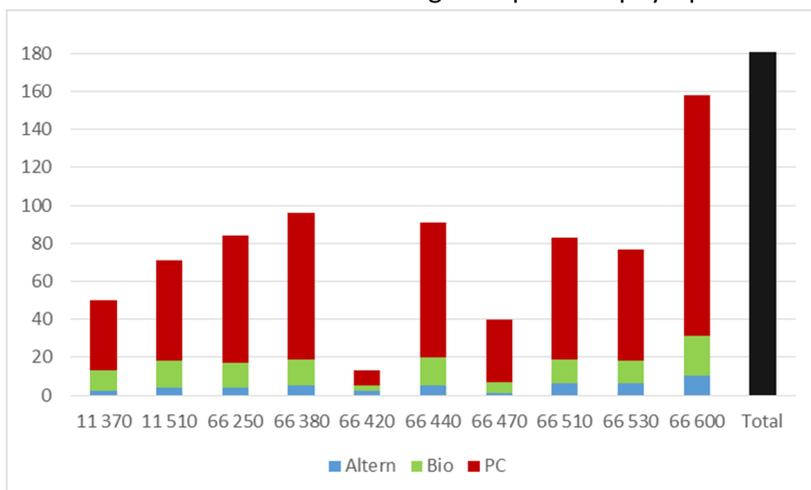


Figure 6 : nombre de substance par CP.

Si en quantité ce sont les substances "Bio" qui prédominent, en diversité ce sont les phytopharmaceutiques utilisés en conventionnels. On observe un total de 181 substances différentes achetées sur le périmètre en 2020. Sachant que certaines comme le soufre peuvent se trouver sous 5 formes différentes.

A noter que dans le listing des substances achetées sur le périmètre, elles ne correspondent pas à celles retrouvées dans les suivis DCE de la lagune (cf. chapitre B.II.3).

Année	2015	2019	2020	MOY
Qtt kg	64 747	94 376	66 986	<b>75 370</b>

Figure 7 : évolution entre 2015 et 2020 du nombre de substance par CP.

On n'observe pas d'évolution significative des quantités achetées entre 2015 et 2020, mais il semble qu'il y ait un pic d'achat en 2019. Le nombre de molécules présentent sur le territoire a augmenté entre 2015 et 2020. Dans cette augmentation, on n'observe pas particulièrement une augmentation d'une catégorie par rapport à l'autre, mais plus une évolution de la réglementation ; certaines substances Bio ont été homologuées, mais d'autres sont sorties tout comme pour les phytosanitaires conventionnels.

### III. LES PRATIQUES AGRICOLES ET L'ENVIRONNEMENT

---

#### III.1. Les démarches existantes sur le territoire

---

Le diagnostic s'inscrit sur des zones intégrées dans des démarches réglementaires et contractuelles à échelle européenne, nationale et régionale, ainsi que dans des démarches et actions menées sur le territoire.

##### a. Documents de niveau européen ou national :

Plusieurs Directives européennes planifient les démarches environnementales ou agricoles des États membres. Les principales sont la Directive Cadre Eau (DCE) pour la protection des masses d'eau de surface et eau souterraine (objectif : atteinte du bon état des masses d'eaux avec obligation de résultats) et la Directive Nitrates qui définit des mesures de bonnes pratiques agricoles en Zone Vulnérable (le 6ème programme d'action est en cours de mise en œuvre), ainsi que les Directives Habitat Faune-Flore (DHFF) et Oiseaux (DO) pour Natura 2000. Et la Politique Agricole Commune 2015-22 (PAC) dont l'objectif est d'assurer le développement d'une croissance intelligente, durable et inclusive, en répondant aux défis de notre société.

Il convient également de prendre en compte les orientations nationales. Il s'agit en particulier :

- Plans et stratégies nationales de préservation des milieux (biodiversité, zones humides, etc.)
- Programmes d'actions en lien avec l'agriculture
- Démarches collectives au travers des GIEE.

##### b. Documents de niveau régional :

Plusieurs stratégies et schémas de gestion régionaux cadrent les démarches agro-environnementales :

- Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) 2040
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)
- Programme d'actions régional Nitrates Occitanie
- Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon (PDR-2014-20)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-27 (SDAGE Rhône-Méditerranée)
- XIème programme Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

##### c. Documents de niveau local :

A l'échelle du territoire existent également dans des documents de planification pour la préservation de la ressource en eau, de l'agriculture et de la biodiversité. Ci-après une synthèse des documents stratégiques et un tableau des actions menées localement.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang de Salses-Leucate
- SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon et PGRE
- Contrat d'étang Salses-Leucate
- Stratégie de gestion en faveur des zones humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate (SGZH)
- DOCOB Natura 2000 complexe lagunaire de Salses-Leucate
- DOCOB Natura 2000 du Fort de Salses
- Projets Agro-environnementaux de territoire (PAEt) ou climatiques (PAEc)
- Projet de Paiement pour Service Environnemental PSE

Filière	Démarche agro-environnementales	Actions	Localisation	Surface (estimation 2021)	Objectif principal
Viticulture	PAE	Réduire/arrêter l'utilisation de produits dés herbants	Communes du projet et SIP	400	Améliorer la qualité des eaux
		Réduire l'utilisation des insecticides (confusion sexuelle)	Communes du projet et SIP		Améliorer la qualité des eaux
		Développement du Bio	Communes du projet et SIP	750	Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Promouvoir la gestion adaptée des infrastructures agro-écologiques	Communes du projet et SIP	7 km	Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
	Label Vignerons engagés ADV (RSE)	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (travail du sol et/ou enherbement, mise en place confusion sexuelle)	Communes d'apport ADV	1 700	Améliorer la qualité des eaux
		Surfaces sans aucun dés herbage chimique (hors bio)	Communes d'apport ADV		Améliorer la qualité des eaux
		Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité (pose de nichoirs, entretien haies et fossés, maintien enherbement, etc.)	Communes d'apport ADV		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
	GIEE ADV Diagnostic Destination Développement Durable (3D)	Confusion sexuelle	Communes d'apport ADV	58	Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Développement du Bio	Communes d'apport ADV	130	
		Surfaces sans aucun dés herbage chimique (hors bio)	Communes d'apport ADV	102	
	Certification HVE ADV (niveau 3)	Attention sur la Biodiversité	Communes d'apport ADV	1 000	Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Stratégie phytosanitaire	Communes d'apport ADV		
		Gestion fertilisation et irrigation	Communes d'apport ADV		
	Certification HVE Cap Leucate (niveau 3)	Attention sur la Biodiversité	Communes d'apport Cap Leucate	1 300	Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Stratégie phytosanitaire	Communes d'apport Cap Leucate		
		Gestion fertilisation et irrigation	Communes d'apport Cap Leucate		
	Authentis de Cap Leucate	Culture de la vigne : fertilisation organique, pédologie, rhizogénèse, traitements foliaires, diminution surfaces dés herbées, confusion sexuelle	Communes d'apport Cap Leucate		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Innovation : cépage résistants, photovoltaïque, agroforesterie...	Communes d'apport Cap Leucate		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
Arboriculture et maraîchage	PAE	Réduire/arrêter l'utilisation de produits dés herbants	Commune du projet et SIP	35	Améliorer la qualité des eaux
		Promouvoir la gestion adaptée des infrastructures agro-écologiques	Commune du projet et SIP		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
	Programme Opérationnel Teraneo	Réduire l'utilisation de produits dés herbants (PFI)	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Réduire l'utilisation des insecticides (mise en place de la confusion sexuelle)	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Rationaliser la gestion de l'irrigation (goutte à goutte maraîchage, sondes...)	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux
		Apport de MO, Haies et enherbement (maîtrise par mécanisation)	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
		Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité (nichoirs, ruches...)	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
	Label Vergers écoresponsable (PFI) - dans PO	Raisonner utilisation des phytosanitaires (surveillance, enregistrement...)	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
	Global GAP de Teraneo	Apports intrants raisonnés - Bonnes pratiques agricoles	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Aspect social	Communes d'apport Teraneo		Amélioration Santé Humaine
	Engagement Bio	Engager et maintenir des surfaces en agriculture biologique	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		1 Engagement de toutes les surfaces sur le label Bio Suisse	Communes d'apport Teraneo		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
	Global Gap de La Melba	Apports intrants raisonnés - Bonnes pratiques agricoles	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Aspect social	Communes d'apport La Melba		Amélioration Santé Humaine
	Label Vergers écoresponsable de La Melba (PFI)	Limiter les attaques des ravageurs et le recours aux phytopharmaceutiques	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
	HVE de La Melba (niveau 3)	Attention sur la Biodiversité	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
		Stratégie phytosanitaire	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Gestion fertilisation et irrigation	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
	Filières Qualité revendeurs (Carrefour, Monoprix)	Diminution des intrants	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
Actions en faveur de la biodiversité		Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité	
Engagement Bio	Engager et maintenir des surfaces en agriculture biologique	Communes d'apport La Melba		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité	

Filière	Démarche agro-environnementales	Actions	Localisation	Surface (estimation 2021)	Objectif principal
Élevage	PAE	Ouvrir les milieux en déprises ou embroussaillés	Commune du projet et SIP	225	Restaurer l'état de conservation des milieux prairiaux
		Entretenir l'ouverture des milieux par gestion pastorale et/ou fauche tardive	Commune du projet et SIP		Maintenir le bon état des milieux prairiaux
		Promouvoir la gestion adaptée des infrastructures agro-écologiques	Commune du projet et SIP	Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité	
	GIEE FRICATO	Amélioration de l'autonomie alimentaire des éleveurs ovins	Claira		Améliorer la qualité des milieux pour la biodiversité
		Reconquête des friches agricoles	Claira		
BIO	Engager et maintenir des surfaces en agriculture biologique	Communes du projet		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité	
Pisciculture	RSE Fermes Marines du Soleil	Gestion rationalisée de l'eau souterraine	Commune de Salses le Château		Réduire le déficit des nappes d'eaux souterraines
		Gestion des déchets	Commune de Salses le Château		Améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité
		Réduction de l'utilisation de produits sanitaires de synthèse	Commune de Salses le Château		Améliorer la qualité des eaux

Figure 8 : liste des démarches territoriales.

## III.2. Zoom sur les mesures agro-environnementales et l'agriculture biologique

### a. Les MAE surfaciques :

La coordination des PAE par RIVAGE sur son territoire a été motivée par sa compétence en matière de gestion concertée et d'aménagement intégré en tant qu'animateur des trois démarches de SAGE, DOCOB Natura 2000 et Stratégie de gestion des zones humides. L'animation des PAE sur ce territoire constitue, avec les autres mesures du Plan de Développement Rural (PDR), un des principaux moyens d'action envers le monde agricole pour réduire les impacts environnementaux générés par cette activité et ainsi répondre aux enjeux identifiés dans ces documents.

- **Projet Agro-environnemental du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate : 2012 - 2014**
  - Enjeu : Biodiversité - Natura 2000
  - Périmètre : Périmètres Natura 2000 des sites du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate
  - Surface totale : 7 764 ha. Estimation SAU contractualisable : 1 490 ha
  - Organismes associés : Chambre d'Agriculture du Roussillon, Société d'élevage des Pyrénées-Orientales, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon, Groupe Ornithologique du Roussillon
- **Projet Agro-environnemental du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate : 2016-2017**
  - Enjeux : Biodiversité (Natura 2000) et eau
  - Périmètre : Périmètres Natura 2000 des sites du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate + communes voisines
  - Surface : 29 536 ha. Estimation SAU contractualisable : 3 034 ha.
  - Particularité : SIP superposé avec le SIP de la Cave Arnaud de Villeneuve. Les vigneronns adhérents à l'organisation de producteur ont contractualisé via les enveloppes financières réservés à la cave par l'Agence de l'Eau.

A noter que les autres parcelles agricoles situées sur d'autres sites Natura 2000 (Plateau de Leucate) ou sur d'autres communes (Fitou, Treilles) et ont été intégrées dans des PAE limitrophes.

DATES	Démarche	Périmètres
2011	Elaboration PAEt	CLSL
2012-2014	Contractualisation MAEt	CLSL
2014	Elaboration 1er PAEc	CLSL
2015	Recontractualisation MAEc	CLSL
2015	Elaboration 2ème PAEc	BV
2016-2017	Contractualisation MAEc	BV
2020	Recontractualisation 1er MAEc	BV
2021	Recontractualisation 2ème MAEc	BV

Figure 9 : chronologie des PAE et des périmètres.

Lors de l'élaboration des PAE, le syndicat RIVAGE a réalisé un diagnostic de territoire afin d'acquérir un niveau de connaissances satisfaisant de l'activité agricole et d'identifier les MAE les plus pertinentes pour chaque filière et ce sur la base de deux critères : les objectifs environnementaux à atteindre et les perspectives réelles de mise en œuvre des mesures au sein des exploitations agricoles.

A noter que suite à un Appel à projet de l'Agence de l'Eau RM&C, la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée et Perpignan Méditerranée Métropole ont mis en place un projet "Paiement pour Services Environnementaux" (PSE) dans la continuité des MAE souscrites depuis 2012 en cohérence avec les projets de RIVAGE.

Le tableau et la carte suivants présentent les surfaces engagées en fonction des années.

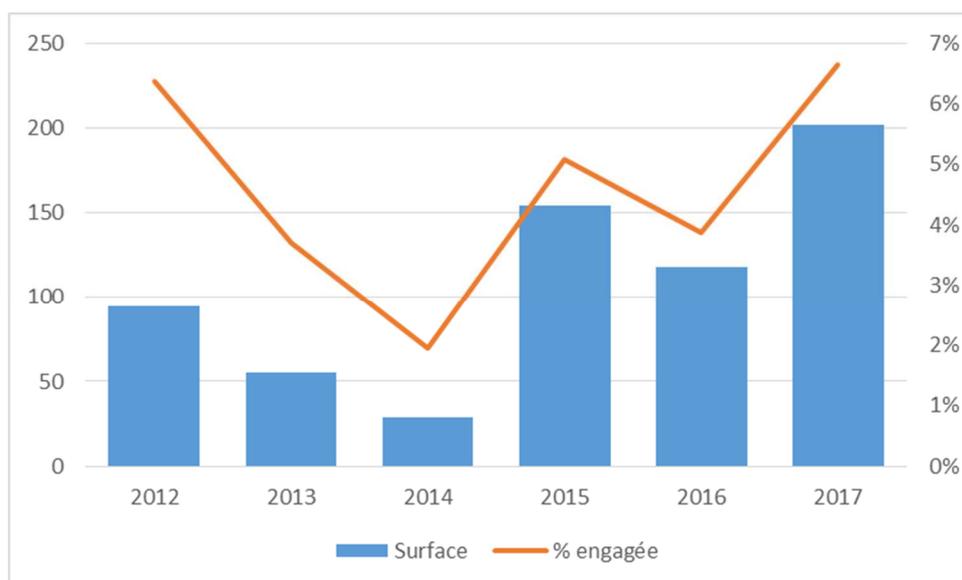


Figure 10 : surfaces engagées par année sur les périmètres RIVAGE.

On observe une augmentation des surfaces engagées entre les 2 PAE, toutefois les surfaces "engageables" n'étaient pas les mêmes. **Ainsi le taux d'engagement se situe entre 7 et 10%.**

A noter qu'au cours d'un même PAE les surfaces ne se cumulent pas forcément sur les différentes années de contractualisation car il peut y avoir des abandons ou des changements de parcelles. Ainsi si l'analyse des données porte sur 652 ha, on tourne plus autour de 550 ha engagés dans le PAE 2012 ou 2016 (certaines surfaces étant engagées successivement sur les différentes PAE proposés).

La plupart des engagements se sont faits en début de période d'engagement, la dynamique d'engagement des agriculteurs est ensuite moins forte, ce qui est aussi lié à un effet "limite d'enveloppe" tout comme pour le pourcentage des surfaces engagées.

Le tableau suivant présente les enjeux identifiés pour ces projets Agro-environnementaux, ainsi que les solutions envisagées correspondants aux objectifs déclinés dans le DOCOB du Complexe Lagunaire de Salses-Leucate.

Enjeux identifiés	Solutions	MAE
		Filière
Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques (en limitant les pollutions d'origine agricole)	Réduction ou suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse	Viticulture
		Arboriculture
Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité	Gestion des milieux remarquables par l'adoption de pratiques de pâturage raisonnées, par l'ouverture mécanique et/ou manuelle et l'entretien des milieux en déprise	Élevage
Maintenir des éléments propices à la biodiversité et au déplacement d'espèces ou de lutte contre phénomènes érosifs	Entretien des éléments structurants du paysage	Toutes filières

Figure 11 : enjeux identifiés et type de mesures retenues lors des PAE

Sur le Complexe Lagunaire de Salses-Leucate, territoire à forte vocation viticole, la plupart des MAE ont été souscrites par des viticulteurs.

Pour **la filière viticole**, la mesure préconisant la suppression du désherbage chimique sur l'inter-rang a suscité un plus grand d'intérêt des exploitants. En effet, la mise en œuvre de cette mesure présente des contraintes mineures (matériel nécessaire pour le travail mécanique du rang, temps de travail, etc.) par rapport celles présentées par la mesure prévoyant l'absence de désherbage chimique sur la totalité de la parcelle.

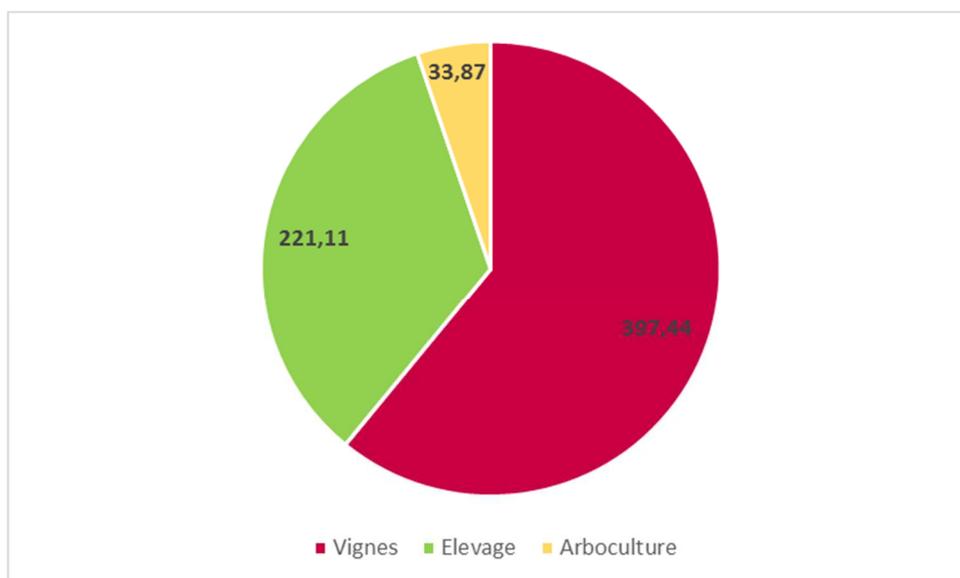


Figure 12 : surfaces engagées par filière.

En **Arboriculture**, pour les raisons de risques de doubles financements avec la mesure de Production Fruitière Intégrés (PFI) ou de redondance avec le programme opérationnel des Organisations de Producteurs (OP), peu d'arboriculteurs pouvaient souscrire aux MAE de cette filière.

Concernant **la filière maraichère**, la production biologique représente une pratique aux intérêts agroenvironnementaux supérieurs à ceux des MAE. Sur le périmètre des sites Natura 2000 CLSL en raison des faibles surfaces et de leur fort engagement en bio, la filière maraichère n'avait pas été prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du PAET.

En ce qui concerne **l'élevage**, l'objectif de contractualisation a été atteint car les éleveurs bovins et ovins recensés dans les PAE se sont engagés depuis 2012. De plus, d'autres exploitants se sont également engagés dans les mesures de gestion des prairies de fauches.

L'engagement des éleveurs est très opportun car les surfaces dédiées au pâturage sur notre territoire représentent des habitats d'intérêt communautaire à enjeux fort ou très fort et sont majoritairement situées en zones humides. Après leur engagement sur l'adoption de plans de pâturage et d'ouverture/entretien mécaniques des milieux, on peut observer une amélioration de l'état de végétation et une importante réouverture du milieu. Il en est de même pour les exploitations engagées sur la gestion des prairies de fauche d'intérêt communautaire avec retard de fauche et absence de fertilisation.

#### b. Les MAE linéaires :

Sur le territoire, des agriculteurs ont pris des mesures agro-environnementales pour l'entretien d'environ 7km d'éléments structurants du paysage au total que ce soit des haies ou des fossés (cf. graphique suivant).

#### c. Les surfaces engagées en Bio :

A partir de 2015, des MAE de conversion ou de maintien à l'agriculture biologique ont été ouvertes sur le périmètre du bassin-versant.

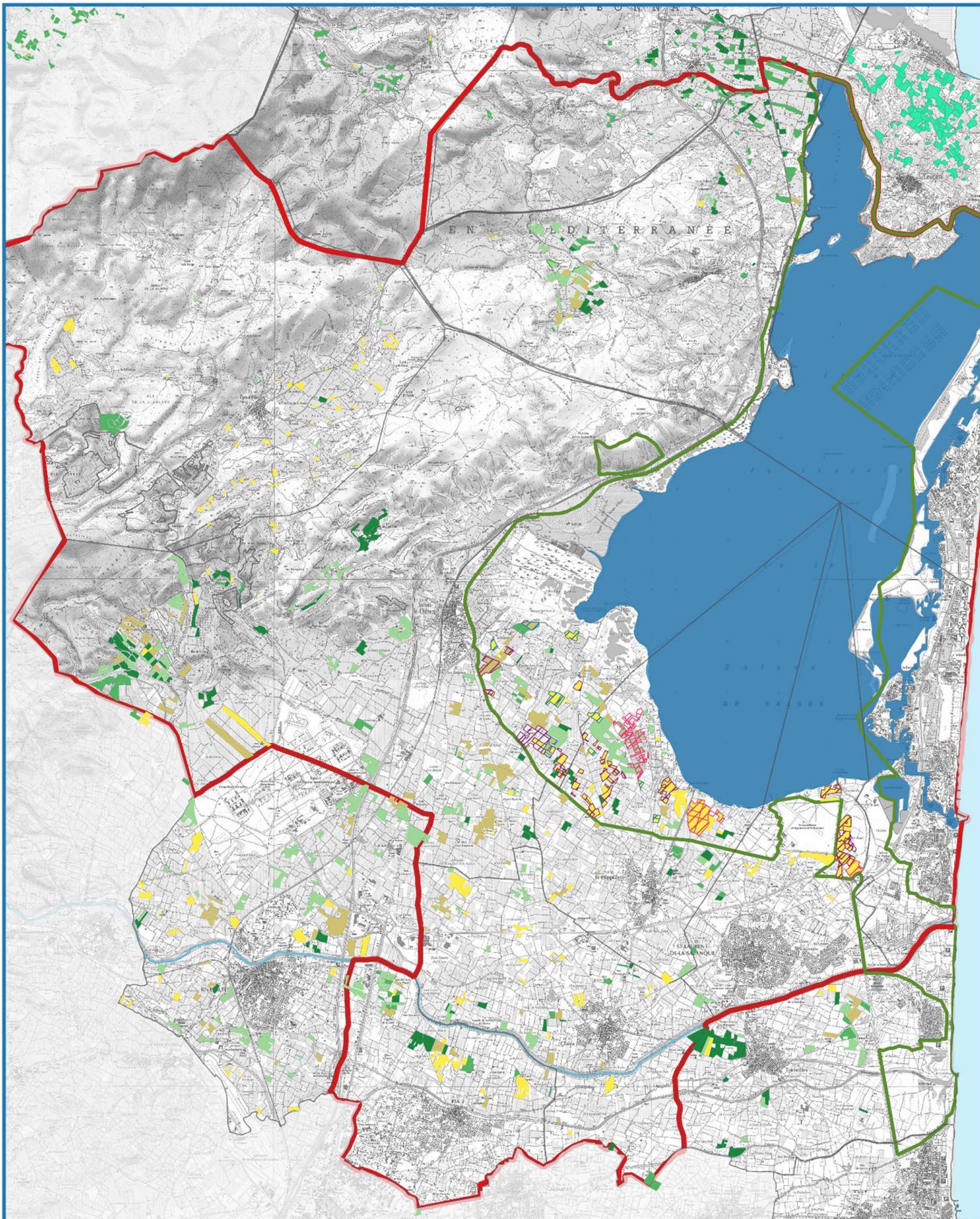
Le tableau ci-dessous présente les différents engagements sur le territoire. A noter que les données sur le plateau de Leucate sont portées par le PNR de la Narbonnaise, mais que toutes les parcelles en vigne sont en bio sur le site Natura 2000.

On observe ainsi environ 750 ha engagés sur le périmètre d'étude (dont 650 ha sur le périmètre du PAEC 2016).

Engagement	Surface en ha
Conversion Bio	375
Maintien Bio	261
Vignes Bio Leucate	110
<b>Total</b>	<b>746</b>

Figure 13 : surfaces engagées en bio sur le territoire.

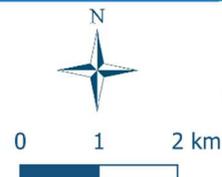
# Carte 8 : Parcelles engagées en MAE et en Bio



## Légende

- Périmètre PAEC BV SalsesLeucaute 2016
- Périmètres PAE N2000 CLSL 2012 et 2015
- MAEC clsl 2012-14
  - ▨ 2012
  - ▨ 2013
  - ▨ 2014
- MAEC bvs1 2015-17
  - 2015
  - 2016
  - 2017
  - 2018 Bio
  - 2019 bio
- MAE lineaires 2012-14
  - MAE lineaire 2015
  - MAE lineaire 2016
  - MAE lineaire 2017
- Vignes Bio plateauLeucaute

Echelle : 1/68 000  
 Cartographie : Rivage 2021  
 Données : DREAL, RIVAGE  
 Fond topographique : BD Topo, IGN



## B. ENJEUX

Les enjeux sont définis par rapport à l'interaction entre l'agriculture et l'environnement. En effet, suite à l'Etat des Lieux, l'analyse croisée des approches "milieux" et "agriculture" permet de déterminer les problématiques. Ainsi, l'étude des interactions "milieu-agriculture", proposée sous forme de tableaux AFOM fait ressortir les principaux enjeux sur le périmètre.

La définition de ces enjeux est faite par rapport à ce que dit le SAGE et restera cohérente avec les autres documents de planification, ainsi qu'avec les enjeux identifiés au niveau régional (qui ont permis de définir des Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) où les MAE ont pu être mises en place. Afin d'alimenter cette réflexion, cette analyse a été enrichie en commission agricole avec les acteurs concernés.

<p style="text-align: center;"><b>ATOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification agricole (polycultures)</li> <li>- Diversité des sols et climat (différentes filières, différents mode de production)</li> <li>- Production agricole de qualité (AOP, label...)</li> <li>- Structuration des filières (OP) et fort bassin de consommation</li> <li>- Technologie-équipement innovants et savoir-faire empirique et bonnes structures de formations locales</li> <li>- Avancées de la recherche et des techniques (meilleure réutilisation de l'eau, amendements adaptés, nouvelles espèces ...)</li> <li>- Démarches qualité existantes (AB, PFI, HVE), certifications environnementales</li> <li>- Élevage extensif</li> <li>- Richesse de la biodiversité IC et ordinaire et régénération naturelle des IAE</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation espaces "naturels"</li> <li>- Déprise agricole et forte dynamique de fermeture des milieux (EE)</li> <li>- Manque de fourrage</li> <li>- Pression maladies-ravageurs : pesticides</li> <li>- Dépendance aux conditions et-aléas climatiques</li> <li>- Conflits d'usages (agriculture, écologie, chasse, quad, tourisme...) ; manque de concertation</li> <li>- Difficulté pour faire évoluer certaines pratiques et mentalités</li> <li>- Vieillesse de la population agricole</li> <li>- Problème investissement (équipement vieillissant)</li> <li>- Coût main d'œuvre élevé (employeur)</li> <li>- Manque d'attractivité du métier (pénibilité)</li> <li>- Faible connaissance des forages agricoles : emplacement, réalisation et gestion</li> <li>- Exigences environnementales des démarches pas assez élevées et mal rémunérées</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des friches et ouverture des milieux (gestion des surfaces en déprise par l'élevage - restauration de la biodiversité)</li> <li>- Démarches environnementales à forte croissance (Bio, valorisation produits...)</li> <li>- Implantation de "nouvelles" cultures (ex. aromatiques)</li> <li>- Adapter l'agriculture à la ressource en eau/climat et non la ressource en eau/ climat à l'agriculture</li> <li>- Zonages agricoles contre l'artificialisation des sols</li> <li>- Concertation facilitée par la structuration des filières</li> <li>- Circuits courts</li> <li>- Financements de démarches agro-environnementales</li> <li>- Prise de conscience environnementale (agri et conso)</li> <li>- installation de nouveaux agriculteurs (jeunes, femmes, investisseurs extérieurs...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équilibre entre restructuration et mitage agricole</li> <li>- Destruction des éléments fixes du paysage (haies, petits chemins...)</li> <li>- Changement climatique</li> <li>- Besoin d'adaptation des pratiques, des cultures et des mentalités au changement (et pas l'inverse)</li> <li>- Manque d'eau / Besoin d'irrigation (conflits d'usage)</li> <li>- Augmentation de certains pathogènes</li> <li>- Problématique pesticides sur Eau et biodiv</li> <li>- Pression foncière - urbanisation – agri-voltaïsme ?</li> <li>- Manque de prise en compte des spécificités territoriales dans les mesures financées au niveau national</li> <li>- Incivilité : multiplication et dispersion des dépôts sauvages, cabanisation...</li> </ul>

### Synthèse :

- Atouts : richesse environnementale, diversité des paysages, attractivité touristique, savoir-faire agricole
- Faiblesse : difficulté économique, dépendance aux conditions-et aléas climatiques, conflits d'usages
- Opportunités : nombreuses démarches engagées, possibilité de financement réel, importante possibilité de développement et d'évolution durable
- Menaces : sur-fréquentation, dégradation de la ressource en eau (qualité et quantité), changement climatique, pression urbaine

## I. LES ENJEUX BIODIVERSITE

Un des principaux enjeux pour l'agriculture sur notre territoire est son impact sur la biodiversité.

### I.1. L'enjeu régional Biodiversité

Le patrimoine naturel régional, très riche et diversifié, est vulnérable et sensible, notamment à la déprise agricole, au changement climatique, à l'érosion, aux pollutions et au développement non maîtrisé de l'urbanisation.

A échelle de la Région, des Zones d'Action Prioritaires (ZAP) ont été définies dans le cadre du programme de développement rural Languedoc-Roussillon 2014-2020, délimitant ainsi 69 % du territoire régional concerné par l'enjeu "Biodiversité". L'emprise de ces zones correspondait aux périmètres retenus dans plusieurs cadres :

- Les PNA des espèces suivantes : Aigle de Bonelli, Pies grièches à Tête rousse, Méridionale, à Poitrine rose et Grise, Outarde Canepetière, Faucon Crécerellette, Grand tétras et enfin des Chiroptères.
- Les enjeux ciblés au sein de la Trame verte définie dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique.
- L'ensemble des sites classés au titre de Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.

Ces ZAP ont servi à la définition des Sites d'Intervention Prioritaires (SIP) des PAE sur le territoire de Salses-Leucate (et limitrophes).

### I.2. Les enjeux locaux Biodiversité

Plusieurs dynamiques locales dues à la pression foncière, la relocalisation de l'arboriculture ou le phénomène de cabanisation ont des impacts sur la biodiversité conduisant à une diminution ou une mono-spécialisation des Habitats. Ces dynamiques ont également des impacts sur la qualité de l'eau ou les zones humides.

Suite au problème de la Sharka dans la vallée de la Têt, le Projet Agricole Départemental prévoit la relocalisation des verges dans la plaine de la Salanque sur des zones exemptes de cette maladie. Elle va à l'encontre des objectifs des documents de gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité (SAGE Salses-Leucate, SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon, DOCOB Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate, SGZH) et engendre un risque de non atteinte de ces objectifs.

Une carte de priorisation des secteurs à préserver (en fonction des habitats, des zones humides et de la ressource en eau) a été proposée par RIVAGE aux acteurs concernés : services de l'État, SAFER, Chambre d'agriculture... en vue d'une relocalisation moins impactante. Cet enjeu de perte d'habitats suite à la relocalisation de l'arboriculture reste très fort sur ce secteur. La surveillance de cette dynamique et la poursuite de la concertation sont nécessaires.

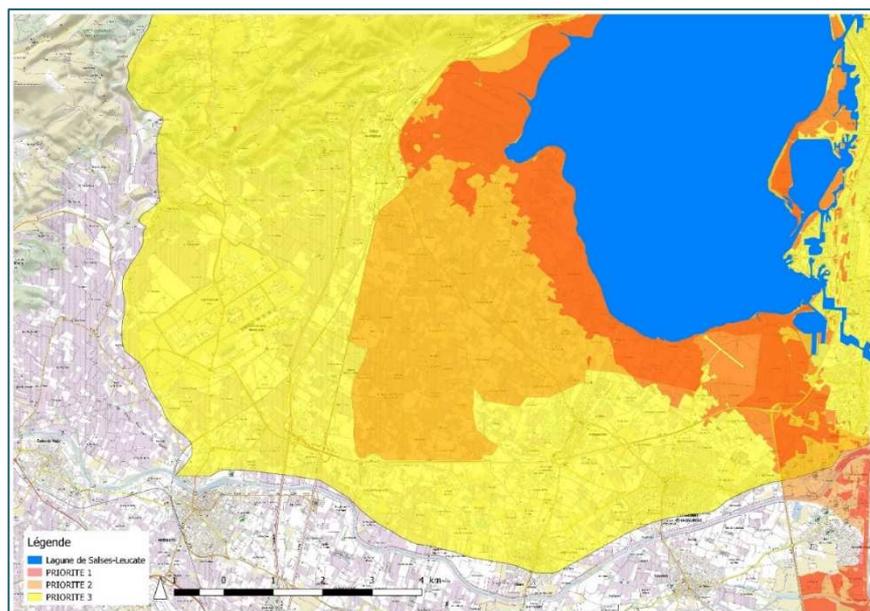
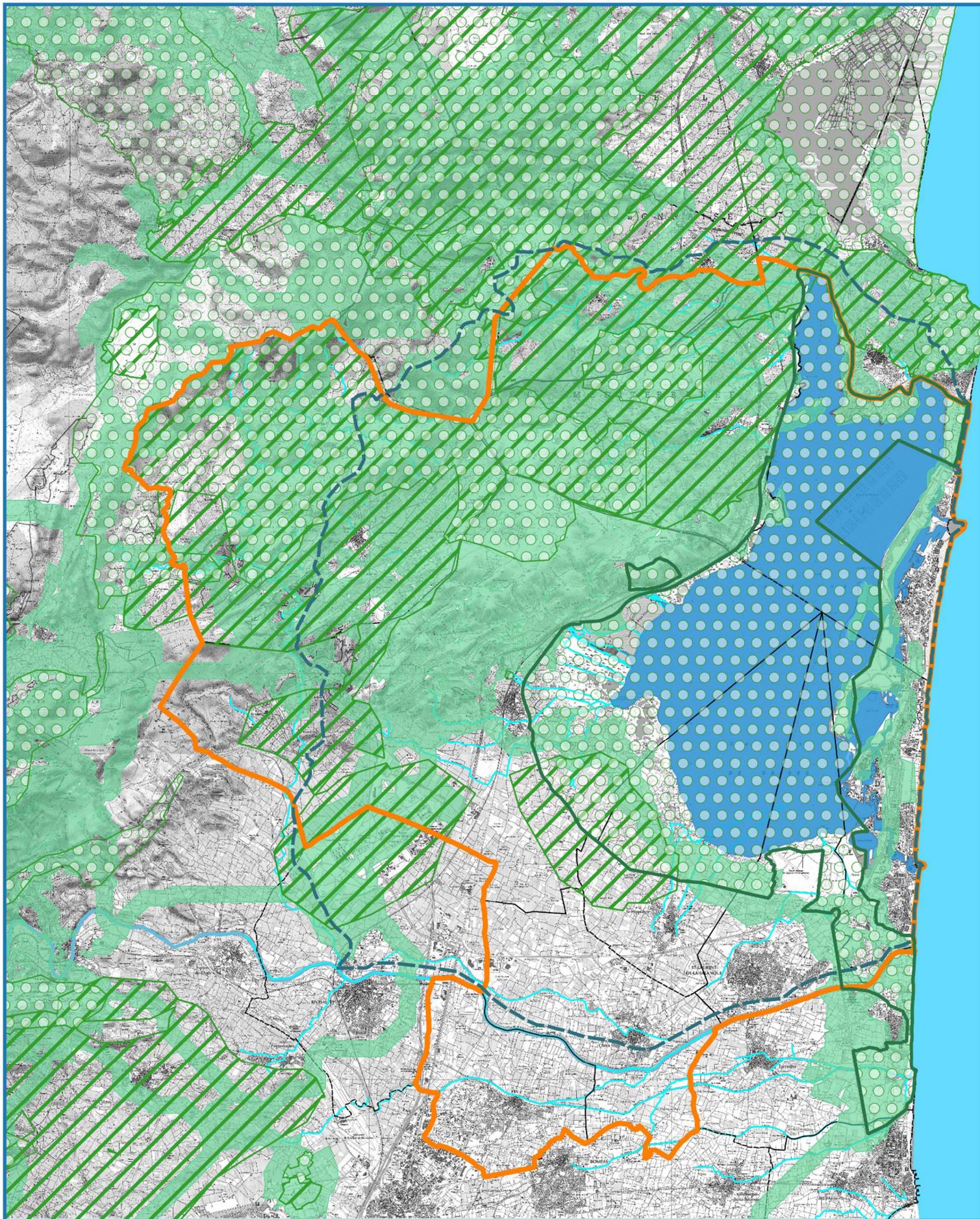


Figure 14 : cartographie des secteurs prioritaires vis-à-vis de la relocalisation de l'arboriculture sur la plaine de la salanque.

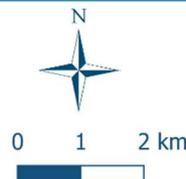
# Carte 9 : ENJEU Biodiversité



## Légende

- N2000 CLSL
- BV superficiel étang
- Périmètre PAEC SalsesLeucate 2015
- ZAP Biodiv N2000
- ZAP Biodiv PNA
- ZAP Biodiv TV

Echelle : 1/85 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo, IGN

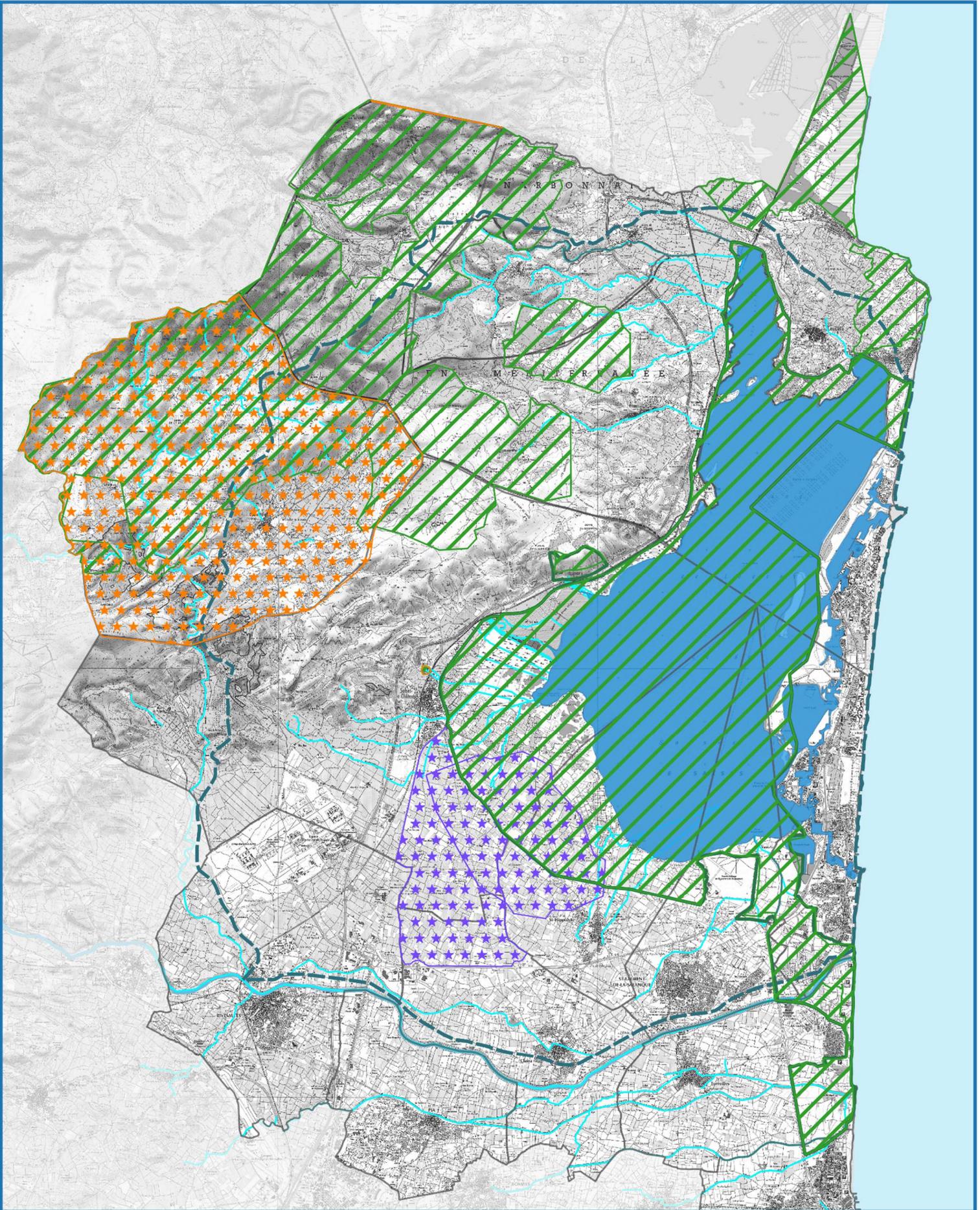


### **1.3. Cartographie des zones prioritaires Biodiversité SAGE**

---

Localement pour répondre à l'enjeu Biodiversité (et Herbe) des zones apparaissent prioritaires pour le maintien et préservation de milieux favorables à l'outarde canepetière (issu du PNA et des SIP historiques Herbes et Outarde de l'ancien PAEC) et aux chiroptères (PNA Chiroptères), ainsi que plus largement à l'avifaune à travers les périmètres Natura 2000.

# Carte 10 : Zones prioritaires Biodiversité

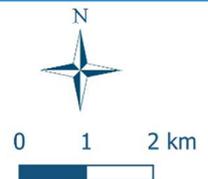


## Légende

- ZonePrioChiro
- ZonePrio N2000
- ZonePrio Outarde

- BV superficiel étang
- CommunesDiagAgriL93
- LaguneSL

Echelle : 1/80 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo, IGN



## II. LES ENJEUX EAU

---

Régionalement, les masses d'eau présentent une problématique de déficit quantitatif avec une très faible disponibilité des ressources naturelles en période d'étiage pour les cours d'eau ainsi que d'importantes variations de débit à l'automne et au printemps, mais aussi des disparités d'accès à l'eau marquées au sein du territoire.

Localement, les principales consommations en eau sont les prélèvements pour l'eau potable et l'irrigation agricole. L'activité industrielle est marginale sur le secteur. Une estimation à partir des données 2019 de l'Agence de l'Eau<sup>12</sup> donne un volume total prélevé 11,7 Mm<sup>3</sup> sur le périmètre étendu. La répartition moyenne par usage est la suivante sur le périmètre étendu : AEP : 75%, Irrigation 22% étendu et Activités industrielles : 6%

Le Languedoc-Roussillon est également concerné par la dégradation qualitative des milieux aquatiques liée à des pollutions chimiques. L'usage de pesticides et d'engrais synthétiques y est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale.

### II.1. L'enjeu régional Eau

---

Comme pour la biodiversité, des Zones d'Action Prioritaires (ZAP) spécifiques aux enjeux "Eau" ont été définies à échelle régionale dans le cadre du PDR LR 2014-202 pour l'application locale dans les PAEC. La ZAP pour l'enjeu Eau couvrirait 80 % du territoire régional. Il est probable que la même démarche soit appliquée lors des prochains PAEC. L'emprise de ces zones correspondait aux périmètres suivants :

- Les aires d'alimentation des captages prioritaires en LR
- Les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates
- Toute la région LR pour la problématique "pesticides".

Dans le cadre de l'élaboration et de l'animation des PAEC sur le territoire de Salses-Leucate (et limitrophe), des Sites d'Intervention Prioritaires (SIP) ont été définis en s'appuyant sur le zonage des ZAP. C'est sur ces derniers zonages plus localisés que des MAEC ont pu être contractualisées.

### II.2. Les enjeux quantitatifs locaux

---

La problématique de la répartition de la ressource va principalement porter sur les masses d'eau souterraines dont sont issues plus de 90% des prélèvements AEP du territoire.

Les nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon font l'objet d'une attention particulière car elles subissent une forte sollicitation de la ressource avec une amplification des prélèvements depuis 1960. Cette augmentation des prélèvements a induit une baisse interannuelle des niveaux d'eaux dans les nappes pliocènes observée depuis le début des années 1970. Le système aquifère est en déséquilibre chronique. Ces masses d'eau font donc l'objet d'un SAGE animé par le syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon (SMNPR) approuvé en 2019 et d'un PGRE.

---

<sup>12</sup> Sources : <https://bnpe.eaufrance.fr/acces-donnees>

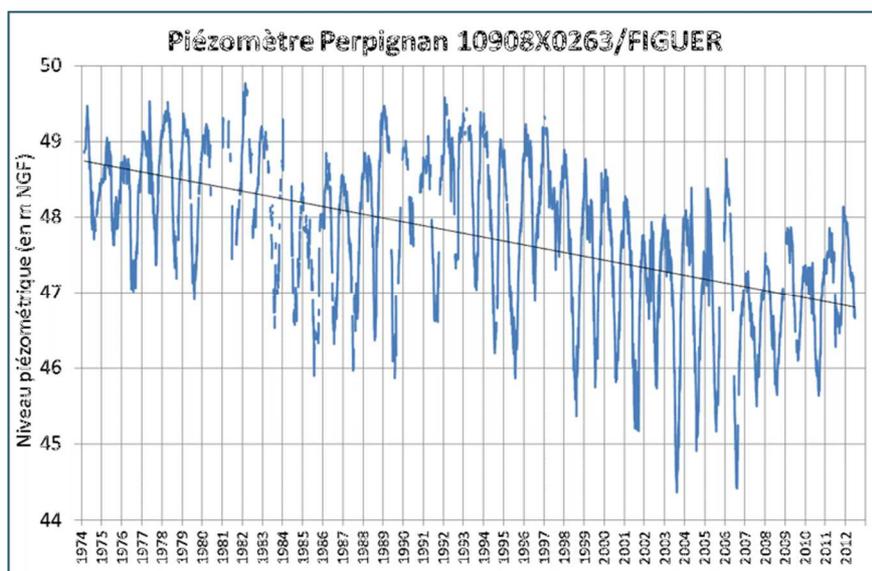


Figure 15 : Chronique piézométrique de Perpignan<sup>13</sup>

Ces nappes sont reconnues comme déficitaires et classées comme aquifère à fort enjeu stratégique par le SDAGE RM. Afin d'assurer une gestion plus fine et renforcée des demandes de prélèvements dans cette ressource, la totalité des nappes du Pliocène ont été classées en "Zone de Répartition des eaux" (ZRE) en 2003, puis en 2010 pour les nappes quaternaires.

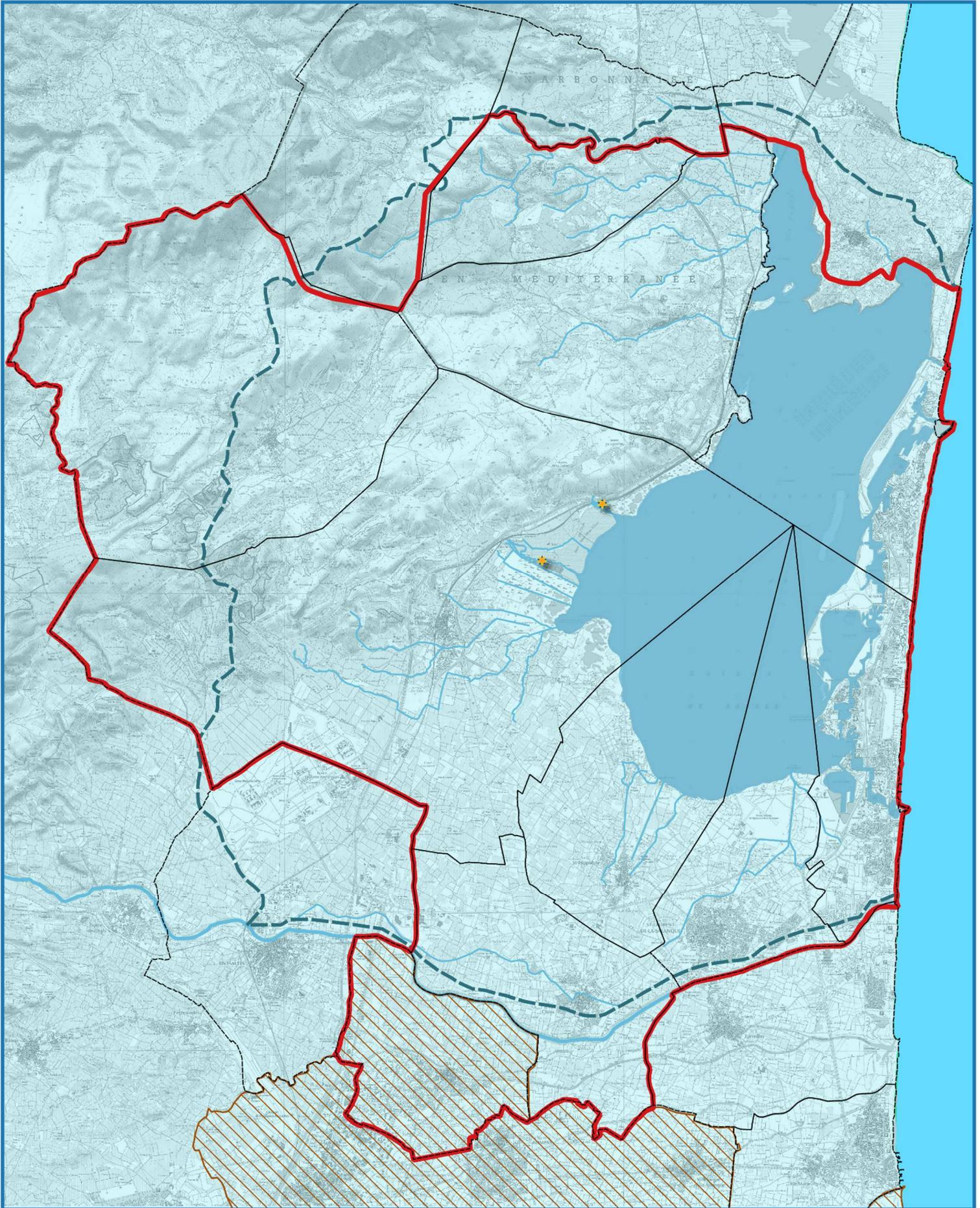
Le karst des Corbières est lui aussi référencé à fort intérêt stratégique pour la consommation humaine actuelle et future par le SDAGE. Il correspond à la principale alimentation en eau douce de l'étang et reste donc essentiel à son équilibre biologique.

La masse d'eau superficielle réceptrice du bassin versant correspondant à l'étang de Salses-Leucate ne présente pas de problématique de déficit quantitatif de par son ouverture permanente à la mer et l'absence de prélèvement du fait de son caractère saumâtre. A noter que les suivis de salinité de la lagune ne montrent pas d'augmentation de la salinité de l'eau de l'étang.

En revanche, du fait de la diminution des flux d'eau douce, on observe un phénomène de salinisation de certains aquifères à proximité de la lagune (ou de la mer) qui peut toucher des forages et entraîner aussi une salinisation des terres. Cette remontée du biseau salé a donc aussi un impact sur la biodiversité (augmentation des sansouïres) et l'activité agricole avec une salinisation des prairies (voire de certaines parcelles arboricoles).

<sup>13</sup> Sources : <https://www.nappes-roussillon.fr/>.

# Carte 11 : Enjeux Eau régionaux



## Légende

- Sources
- Cours d'eau
- BV superficiel étang

- Périmètre PAEC SalsesLeucate 2015
- ▨ ZAP Nitrates 2012
- ZAP Pesticides 2012

Echelle : 1/75 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo, IGN

0 1 2 km



Rivage

## II.3. Les enjeux qualitatifs locaux

### a. L'étang :

D'un point de vue qualitatif, l'étang de Salses-Leucate a atteint objectifs du bon état écologique et chimique en demandés par la DCE. Il existe aussi un fort enjeu sur la qualité bactériologique du fait de la présence d'activités conchylicoles. Cette masse d'eau fait donc l'objet d'un SAGE animé par le syndicat RIVAGE depuis 2004, révision approuvée en 2015, et d'actions du Programme de Mesures du SDAGE RMC 2016-21.

Dans le cadre de la DCE des suivis sont régulièrement réalisés et les résultats sont publiés par l'Agence de l'Eau et l'Ifremer.

**L'état écologique** de l'étang de Salses-Leucate est classé bon en 2018. Seules 3 lagunes sont en bon état écologique dans le district "Rhône et côtiers méditerranéens" en 2018 : Salses-Leucate, La Palme, Bages-Sigean. L'état physico-chimique est très bon.

Les macrophytes sont en bon état en 2018 avec un recouvrement relatif par les espèces de référence de 71,5%. Les herbiers présents sont constitués de *Zostera marina*, *Zostera noltei* et *Ruppia cirrhosa*.

L'état des sédiments est moyen vis-à-vis de l'eutrophisation, lié aux teneurs excessives en azote total, qui ont cependant nettement diminué depuis 2004. En revanche, les teneurs en phosphore total sont très faibles (classement très bon) et stables depuis 2004. "Salses-Leucate est aussi l'une des lagunes les moins impactées par la contamination chimique sédimentaire."<sup>14</sup>.

**L'état chimique** est bon et répond aux exigences de la DCE sur les matrices "eau" et "biote" en 2018. Cet état s'est amélioré par rapport à la campagne précédente (2015) où la masse d'eau était déclassée pour le 4-ter-Octylphénol. On observe néanmoins une variabilité de l'état chimique DCE qui invite à interpréter les évolutions d'un diagnostic à l'autre avec prudence.

Année	Etat chimique		Etat écologique			Etat global
	Chimie		Physico-chimie et phytoplancton		Macrophytes	
2015	Eau	Biote	Physico-chimie	Phytoplancton	Pas mesuré en 2015	
2018	eau	Biote	Physico-chimie	Phytoplancton		

Figure 16 : Évolution de l'état de la masse d'eau FRDT02 "Salses-Leucate" au regard des critères de la DCE<sup>15</sup>



Chronologiquement, entre 2015 et 2018<sup>16</sup>, l'état chimique est passé de mauvais à bon. Il était déclassé en 2015 par le 4-ter-octylphénol dans le biote. Malgré une consolidation de son seuil réglementaire en 2018, cette substance déclassante en 2015, ne l'est plus en 2018. Compte tenu du peu de recul dont nous disposons pour le moment, cela suggère "une variabilité temporelle de l'exposition des Masses d'Eau de Transition vis-à-vis de cette substance principalement d'origine domestique et industrielle" (Ifremer 2018).

L'une des principales sources d'alkylphénols est la biodégradation des alkylphénols éthoxylés (APEO). Les APEO sont produits notamment en tant qu'adjuvants, émulsifiants pour les pesticides et autres produits agricoles, peintures à l'eau. Ils se retrouvent en quantité importante au sein des stations de traitement des eaux mais également dans l'environnement.

D'autres suivis (UPVD ; labo BAE\_LBBM, projet Lagfocus) concernant la contamination chimique de la lagune de Salses-Leucate montrent aussi une contamination de l'eau et des sédiments par divers contaminants organiques : pesticides, biocides, composés pharmaceutiques, alkyl-phénols polychlorobiphényles, HAP et PCB.

<sup>14</sup> Extrait du rapport de l'Agence de l'Eau "Etat des eaux lagunaires de Rhône-Méditerranée et de Corse" (2021)

<sup>15</sup> Sources : Ifremer.

<sup>16</sup> Sources : bilan 3<sup>ème</sup> contrat d'étang Salses-Leucate.

Il faut toutefois noter que ces analyses n'ont pas le même référentiel que les analyses réalisées dans le cadre de suivis DCE.

En outre l'étang a été classé en "Zone sensible" à l'eutrophisation par l'arrêté du 21 mars 2017, ce qui valide qu'il nécessite bien une attention particulière sur les taux d'azote et de phosphore des rejets le concernant.

En 2019, un diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux risques de transferts de flux polluants du bassin-versant vers l'étang de Salses-Leucate a été réalisé par la Chambre d'agriculture 66 en collaboration avec RIVAGE et l'Agence de l'Eau RMC sur un sous bassin dans la plaine de la Salanque.

La vulnérabilité caractérise la propriété d'un milieu aquatique à être atteint par des polluants. Elle correspond à un défaut de protection des eaux superficielles contre des menaces de pollution, en fonction des conditions hydrogéologiques locales. La notion de vulnérabilité est différente de la notion de risque. On rappelle que le risque est la probabilité qu'un effet indésirable se réalise dans des conditions d'exposition données.

Le diagnostic a été réalisé suivant une méthode simplifiée basée sur la méthode DRASTIC<sup>17</sup>. Pour rappel, la méthode DRASTIC se base sur sept paramètres physiques et hydrogéologiques pour le calcul des indices de la vulnérabilité des eaux souterraines. Ici, cinq paramètres ont été retenus : topographie, nature et perméabilité des sols, proximité aux fossés, infrastructures agro écologiques et la proximité de l'étang et des zones humides. Cette méthode a été adaptée pour être étendue sur tout le bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate (cf. la carte ci-après). On observe que les potentiels de transfert les plus élevés sont sur le karst du fait de la pente et de la nature non filtrante des sols et les bordures d'étang du fait de la proximité avec l'étang. Comme on ne tient pas compte de l'occupation des sols, la plaine de la Salanque présente moins de risque pour l'étang (mais pas forcément pour les nappes qui n'étaient pas le sujet du diagnostic).

#### **b. Les cours d'eau :**

Plusieurs réglementations environnementales concernant l'activité agricole font appel à des définitions d'écoulement d'eau. Ceci afin que les agriculteurs respectent des obligations visant à réduire l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau.

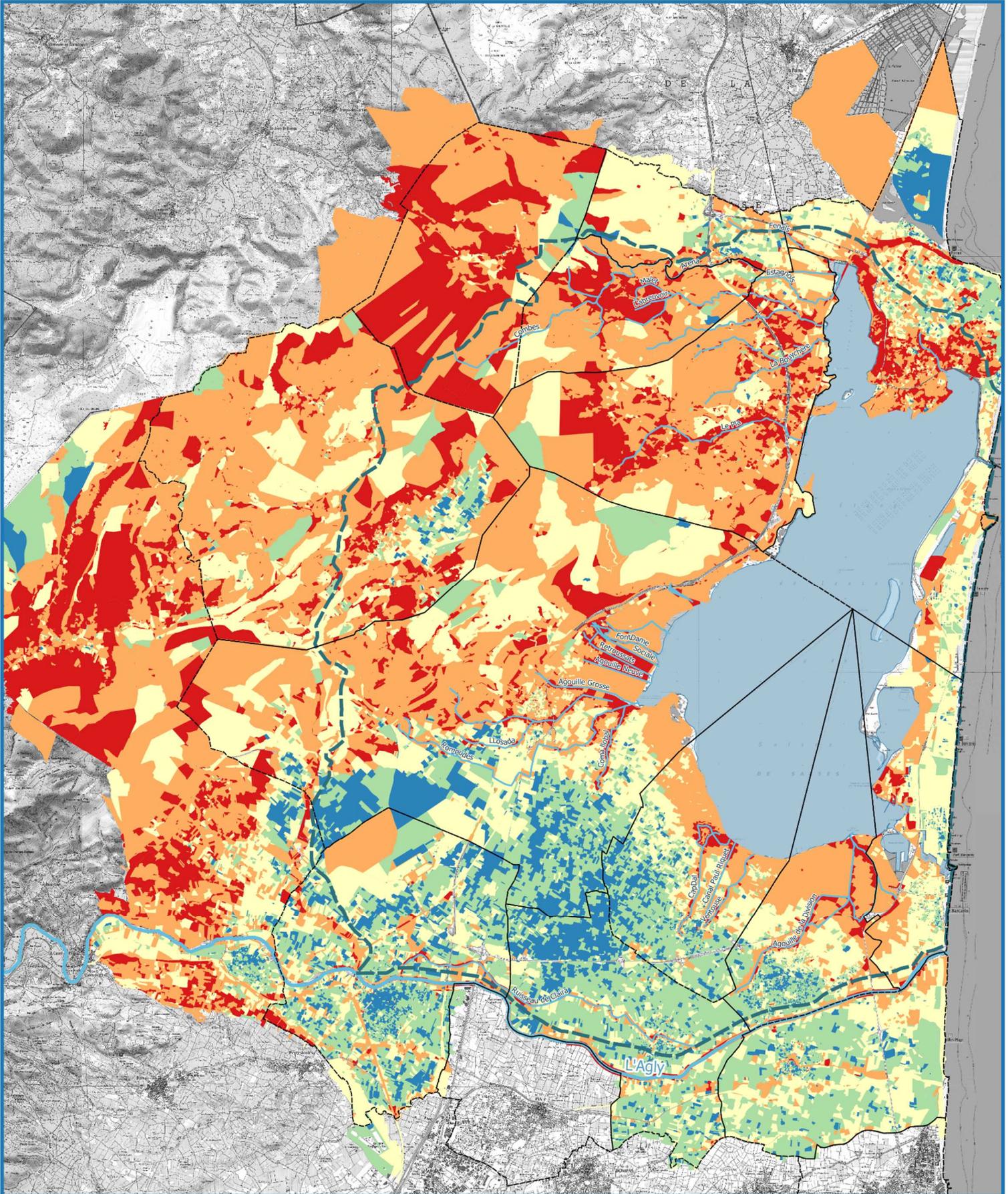
Les Zones de Non Traitement (ZNT) fixent des distances de sécurité à respecter lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques notamment vis à vis des cours d'eau et des habitations. Les ZNT font partie des règles d'éco-conditionnalité de la PAC. La réglementation impose une distance minimale de 5 m pour tous les produits. Selon l'homologation des produits, la ZNT peut être de 20m, et plus rarement de 50m voire 100m. Les points d'eau à prendre en compte sont définis par arrêtés préfectoraux (cf. BCAE carte11bis).

Une charte concertée entre élus et agriculteurs puis validée par arrêté préfectoral peut justifier d'autres ZNT en fonction de particularités territoriales. Dans les Pyrénées-Orientales, une charte a été signée le 8 octobre 2020 et le 24 novembre 2020 pour l'Aude (consultables sur les sites des Chambres d'agriculture respectives).

---

<sup>17</sup> Aller at al. 1987 : <https://rdn.bc.ca/cms/wpattachments/wpID3175atID5999.pdf>

## Carte 12 : Potentiel de transfert à la lagune



### Légende

Vulnérabilité  
 BV superficiel étang  
 Cours d'eau  
 Communes

Potentiel de transfert  
 Très faible  
 Faible  
 Moyenne  
 Elevée  
 Très élevée

Echelle : 1/85 000  
 Cartographie : Rivage 2021  
 Données : DREAL, RIVAGE  
 Fond topographique : BD Topo, IGN

0 1 2 km  




### C. Les eaux souterraines :

Les masses d'eau "Multicouche pliocène du Roussillon" et "Alluvions quaternaires du Roussillon" sont de très bonne qualité chimique et bactériologique ; elles sont classées en bon état chimique au titre de la DCE.

Pour autant sur la plaine du Roussillon trois types de polluants peuvent impacter localement la qualité de ces ressources : pesticides, nitrates et chlorures. Bien que ponctuelles, cette problématique concerne potentiellement une large superficie et surtout des zones à forts prélèvements.

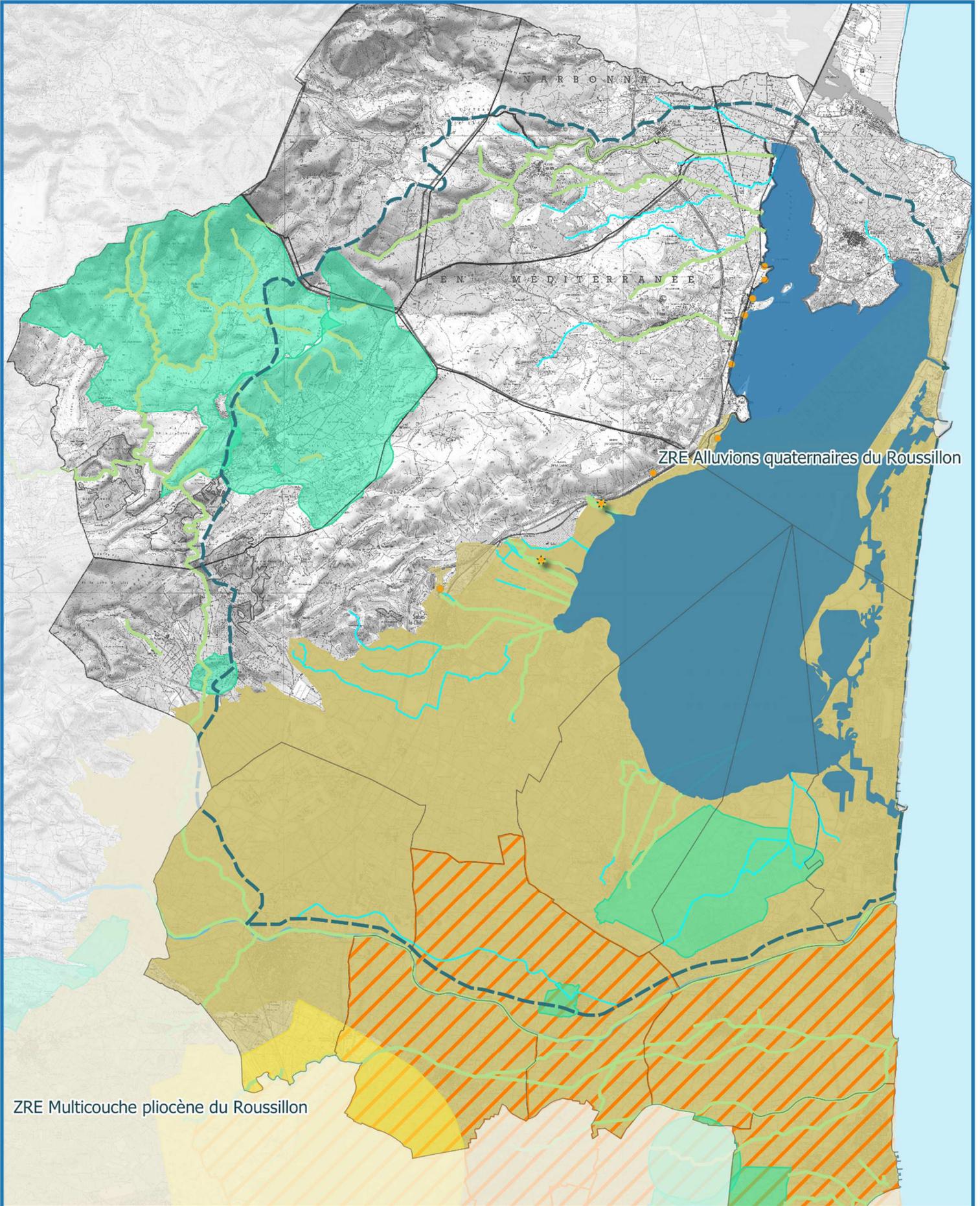
La problématique **d'intrusion saline** (chlorures) est particulièrement sensible sur la bordure côtière, dans la mesure où une augmentation de la concentration en chlorures peut mettre en péril la pérennité des prélèvements sur ces ressources. Il y a donc une nécessité à agir pour réduire les pollutions actuelles, et préserver la qualité future, afin d'éviter qu'une dégradation qualitative ne compromette les usages, au premier rang desquels l'alimentation en eau potable.

Les zones vulnérables **nitrates** correspondent à des zones désignées comme vulnérables à la pollution ponctuelle ou diffuse par les nitrates d'origine agricole. Opérationnellement, cela se traduit par une cartographie des territoires classés en "zones vulnérables", où sont imposées des pratiques agricoles particulières, à travers un programme d'actions encadré par l'État. Actuellement 30 communes des nappes du Roussillon sont classées en "zone vulnérable", dont 4 sur notre périmètre.

La directive européenne du 3 novembre 1998 fixe les exigences à respecter relativement à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Pour atteindre ces objectifs d'eau potable, le SDAGE RM 2016-21 a classé la liste des captages dits "prioritaires" pour engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation affectées par les pollutions diffuses dont les **pesticides**. Les nappes du Roussillon sont concernées par 4 captages AEP prioritaires, dont un sur le périmètre d'étude étendu : Pia, pollution aux nitrates, procédure en cours.

Enfin, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-21 identifie la notion d'aquifère stratégique pour l'Alimentation en Eau Potable et demande la délimitation des "Zones de Sauvegarde". Les Zones de Sauvegarde sont un des outils préventifs des captages d'eau potable. Cette sectorisation doit permettre d'être en capacité de prendre des mesures de préservation afin d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité. Elles comportent soit des "Zones de Sauvegarde Exploitées" (ZSE), soit des "Zones de Sauvegarde Non Exploitées" (ZSNE). Ce zonage a été réalisé en 2018 par le SMNPR.

# Carte 11 bis : Enjeux Eau locaux



## Légende

- ★ Résurgences pérennes
- Sources
- CoursEau BCAE
- Zone de Sauvegarde ZSEA/ZSNEA
- Aire de Captage
- ▨ Zones vulnérables
- Zones Répartions des Eaux 2021

Echelle : 1/75 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo, IGN

0 1 2 km



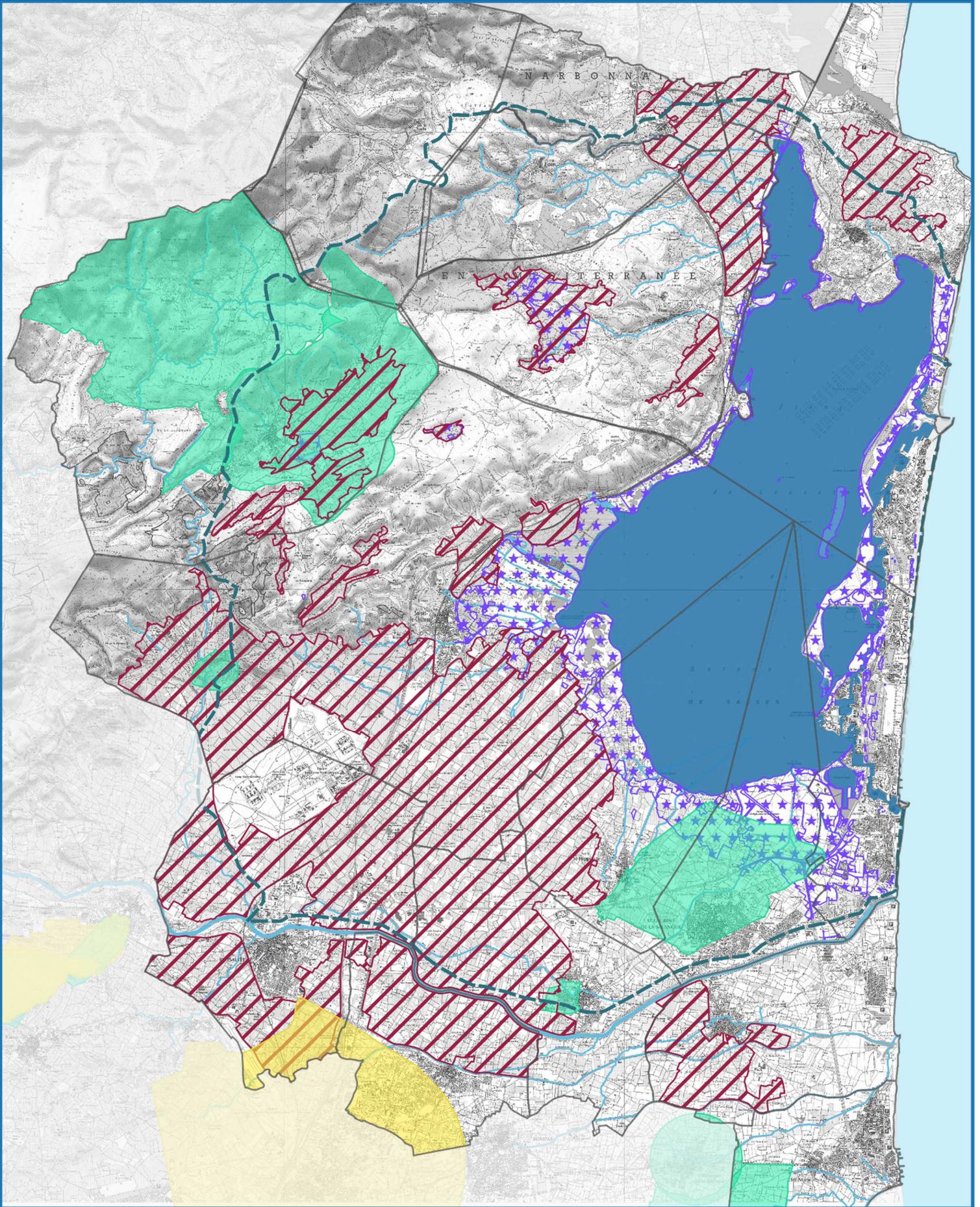
Rivage

## II.4. Cartographie des zones prioritaires Eau du SAGE

---

Localement pour répondre à l'enjeu Eau, des zones apparaissent prioritaires pour le maintien et la préservation du bon état des masses d'eau : les Zones de Sauvegarde Exploitées Actuellement ou Non (ZSEA ou ZSNEA) ont été reprises, les zones majoritairement viticoles et arboricoles du fait de leur besoin en intrants (base RPG, CLC, avis d'experts et éléments structurants du paysage), les aires de captage prioritaires (arrêté préfectoral) et les zones humides du fait de leur fonctionnalité en lien étroit avec la qualité des milieux aquatiques (base : inventaire RIVAGE et enjeu transversal ZH).

# Carte 13 : Zones prioritaires EAU



## Légende

- ZonePrio VitiArbo
- ZonesPrio ZSEA/ZSNEA
- ZonePrio ZHumide
- ZonePrio AireCaptage
- Communes
- BV superficiel étang

Echelle : 1/75 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo. IGN



0 1 2 km

### III. LES ENJEUX TRANSVERSAUX

---

#### III.1. Les enjeux régionaux Zones humides et Maintien de l'herbe

---

##### a. Les Zones humides :

Les zones humides représentent un patrimoine important à sauvegarder, tant pour leur rôle dans la protection de la biodiversité régionale, que pour leur rôle dans la gestion de l'eau. Ces zones particulièrement sensibles font donc l'objet d'un zonage spécifique pour la mise en œuvre des MAEC. Le zonage des ZAP délimite un périmètre avec pour objectif de sauvegarder le patrimoine que représentent les zones humides (biodiversité et gestion de l'eau). La ZAP pour l'enjeu zones humides couvrait jusqu'à présent près de 10 % du territoire et est définie sur la base de la Trame Bleue du SRCE qui intègre les inventaires des zones humides.

##### b. Le Maintien de l'herbe :

Les surfaces en herbe jouent un rôle essentiel dans la préservation des paysages, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, dans le maintien des milieux ouverts, la lutte contre l'érosion des sols, le stockage du carbone et dans la prévention des inondations. Ces zones sont soumises au réchauffement climatique et à la déprise agricole, notamment en zones sensibles (faible productivité, pente, sensibilité à la sécheresse...). Le maintien de l'agropastoralisme (zones pastorales extensives) sur ces zones est un fort enjeu pour l'environnement mais aussi pour l'économie (lait, viande, abattoirs...) et le domaine social (emploi, maintien d'un tissu rural ...). Il contribue en outre à la protection contre l'érosion des sols en assurant un couvert végétal permanent.

Sur les zones humides du territoire cet enjeu est prégnant puisqu'il vise le maintien des milieux ouverts pour conserver la biodiversité intimement liée à ces espaces. A l'intérieur des terres le maintien de surface toujours en herbe est primordial pour le maintien d'espaces ouverts favorables notamment aux oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation de la ZPS Basse Corbières.

Une ZAP "Maintien de l'Herbe" a donc été définie dans un objectif de soutien de pratiques favorables au maintien des surfaces en herbe et d'un pastoralisme extensif menacé d'abandon ou d'évolution vers des cultures plus intensives. Ce risque est accentué dans les zones de plaine, sur lesquelles existent une pression urbaine forte et une déprise agricole importante. La ZAP Herbe couvrait 90 % du territoire et est définie à partir des communes du Languedoc-Roussillon présentant des Surfaces Toujours en Herbe (STH) en 2012.

Les MAEC sont un outil complémentaire aux autres mesures du PDR favorables au maintien et au développement des surfaces pastorales et au soutien de l'élevage sur ces territoires.

#### III.2. Les enjeux locaux : territoire et acteurs

---

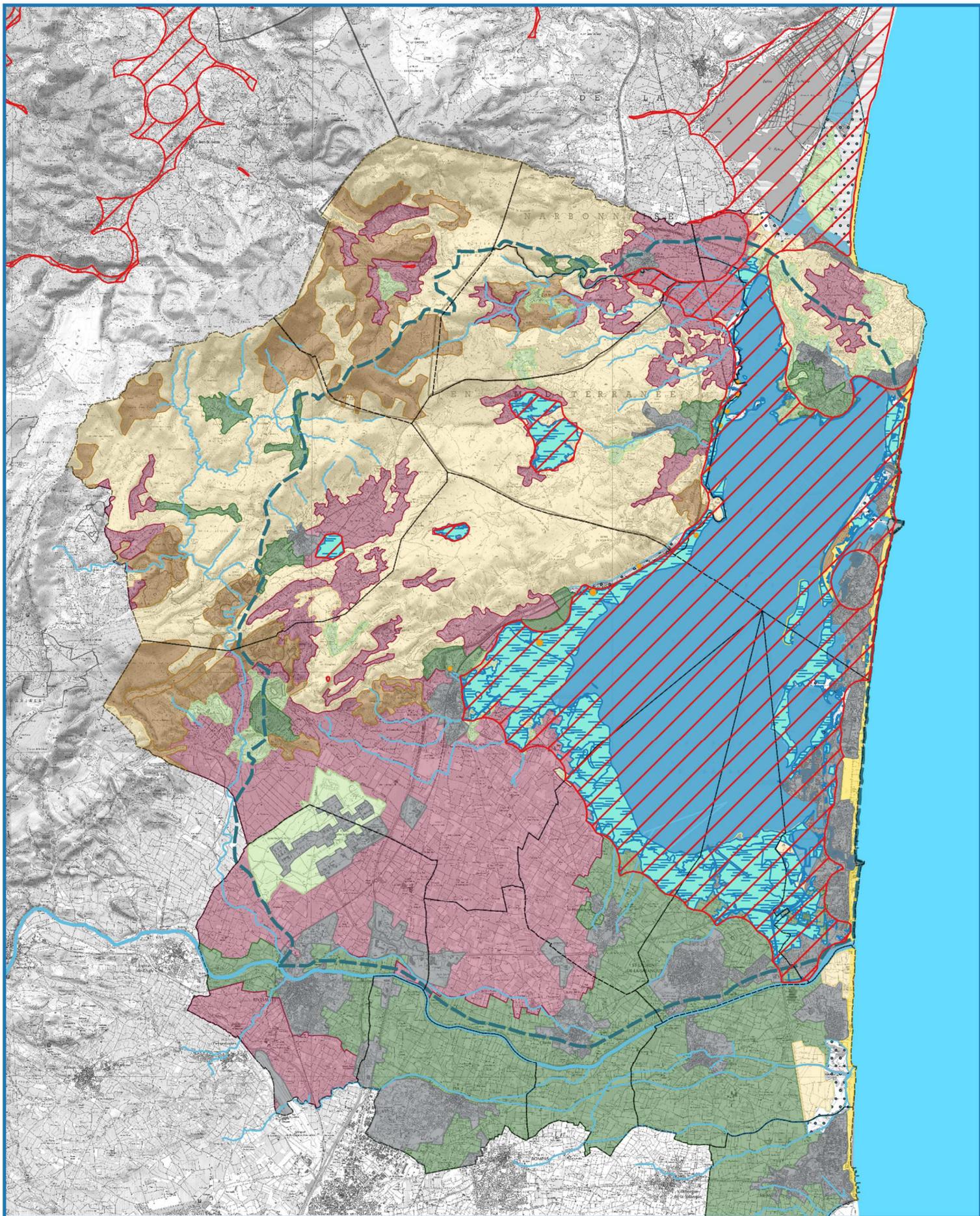
##### a. Ouverture des milieux :

Tout comme au niveau régional, sur le territoire la préservation de la biodiversité et du bon état du milieu passe par la restauration et le maintien des zones humides et de milieux ouverts.

Il existe deux fortes problématiques locales : la pression foncière (comme vu précédemment) et une forte dynamique de fermeture des milieux en zone humide notamment du fait de la présence d'espèces envahissantes telles que l'Herbe de la Pampa.

En ce qui concerne la pression foncière, elle est principalement du fait d'un urbanisme attractif quoique contraint en zone littorale. La perspective d'une ouverture en zone urbanisable tend à multiplier les zones de friches : rétention du foncier plutôt que d'engager les parcelles sur un bail agricole. A cette pression foncière s'ajoutent localement des conflits d'usages inter-agricoles (élevage en concurrence avec l'arboriculture) ou social (cabanisation en concurrence avec l'agriculture) pour l'acquisition de certaines parcelles.

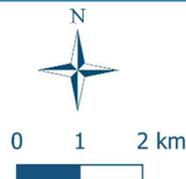
# Carte 14 : Enjeux Zones Humides



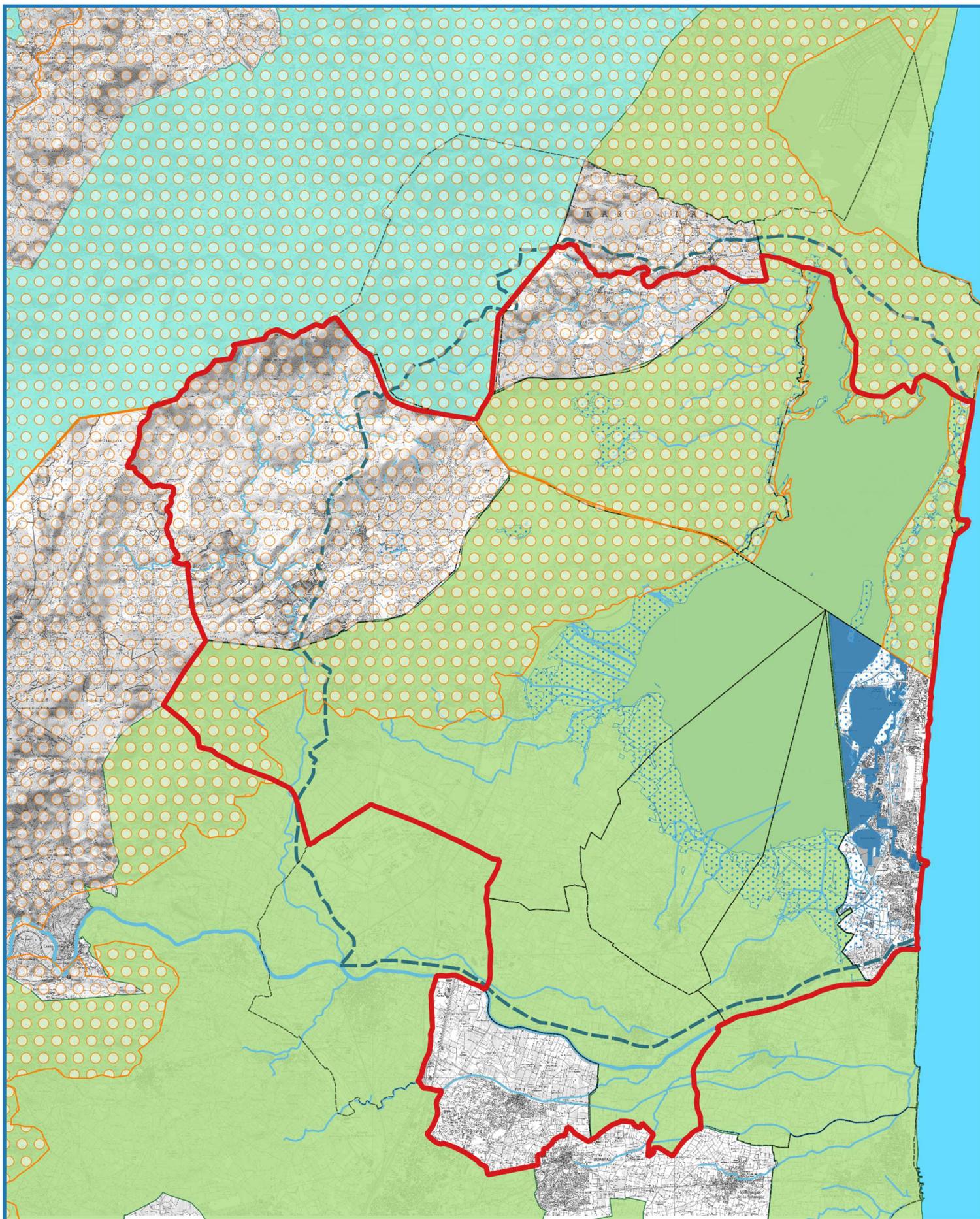
## Légende

- |                      |                       |                            |
|----------------------|-----------------------|----------------------------|
| ZAP Zones Humides    | Vignes                | Milieux naturels           |
| Zones Humides RIVAGE | Milieux forestiers    | Lagune                     |
| OccSol CLC           | Prairies et pâturages | Urbain ou anthropisés      |
| Zones humides        | Milieux dunaires      | Arbo, maraîchage et divers |

Echelle : 1/85 000  
 Cartographie : Rivage 2021  
 Données : DREAL, RIVAGE  
 Fond topographique : BD Topo, IGN



## Carte 15 : Enjeux Maintien de l'Herbe



### Légende

- ZAP Herbe Plaine
- ZAP Herbe hors Plaine
- ZAP DFCI
- Zones Humides
- Périmètre PAEC SalsesLeucate 2015

Echelle : 1/85 000  
Cartographie : Rivage 2021  
Données : DREAL, RIVAGE  
Fond topographique : BD Topo, IGN



0 1 2 km



Si certaines friches restent intéressantes pour la biodiversité pendant quelques années, la dynamique de fermeture rapide sur des zones à enjeux ou la présence d'espèces envahissantes rendent importantes le besoin d'entretien, voire d'ouverture de ces friches. L'ouverture est souvent une opération contraignante qui demande un engagement pour rendre l'opération rentable (financièrement et écologiquement) sur plusieurs années. A noter les démarches de certaines communes pour s'engager avec des éleveurs dans cette maîtrise foncière. Par ailleurs, c'est parfois la seule solution pour lutter contre les espèces envahissantes : une fois nettoyée, la parcelle doit changer de destination parce que sinon elle se referme trop rapidement.

Localement, et surtout en bordure d'étang, l'élevage extensif reste l'activité agricole la plus intéressante pour la conservation et des habitats et du bon état des masses d'eau du fait du non apport d'amendement chimique et de pesticides. La végétation correspond également à un milieu prisé par les oiseaux (voire de la présence de déjections qui favorisent la présence d'insectes appréciés par l'avifaune et les chiroptères). Il en est de même sur la plaine de la Salanque où le pâturage et la fauche restent des activités agricoles importantes pour la biodiversité, pour ne citer que pour l'Outarde canepetière qui habite les terrains ouverts qui lui offrent une vue étendue sur les environs.

#### **b. Adaptation au changement climatique :**

Les effets du changement climatique se font déjà sentir sur le territoire avec des températures élevées, un manque de froid hivernal, des périodes de sécheresse ou des pluies concentrées sur une courte période. S'adapter à ces changements et à ceux à venir reste un enjeu important pour l'agriculture locale.

Cette adaptation passe notamment par un développement de la diversification des activités pour sécuriser un revenu face à un climat moins prévisible (attention certaines espèces même Méditerranéennes - comme les amandiers - restent très exigeantes en eau). La diversification permet aux exploitations de trouver un certain équilibre de production sur toute l'année.

Cette diversification se fait soit par une augmentation des variétés, soit par le développement d'une autre activité au sein de l'exploitation.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, on peut observer deux approches différentes suivant les secteurs. Ainsi dans le Sud du périmètre, les viticulteurs vont plus s'orienter vers la recherche et le développement de cépages résistants (méditerranéens) en limitant au maximum le besoin en irrigation qu'ils pensent mauvais pour le développement racinaires (et donc la résistance à la sécheresse) et partant du principe qu'il n'y a pas assez d'eau pour développer l'irrigation.

Dans la partie Nord, dans les Corbières, le déploiement de l'irrigation reste une priorité avec notamment avec le développement de la Réutilisation des Eaux Traitées (ou REUT ou REUSE), de nouvelles ressources (karst, retenues collinaires ?) et de nouvelles techniques d'irrigation. Le travail ne portera pas forcément sur de nouveaux cépages qui ne sont pas valorisables dans la vinification actuelle de la cave.

#### **c. Adaptation des pratiques culturales :**

Face aux nouvelles contraintes (climat, mode production-consommation) de nouvelles pratiques doivent également être développées.

Ainsi pour lutter contre l'érosion et l'appauvrissement de nouvelles pratiques sont mises (ou remises) en place au niveau du travail du sol.

En viticulture, un enherbement dirigé est déployé avec différentes espèces suivant les résultats souhaités (enrichissement en MO (graminées), azote (protéagineux), travail du sol ou herbicide (avoine)). Le semis se fait en post vendange et une destruction est réalisée en mars avril (sans enlèvement pour couvert/ paillage) pour éviter une concurrence hydrique avec la floraison de la vigne.

En parallèle les filières essaient d'améliorer le recours à des analyses de sols, notamment par le biais d'actions groupées au niveau des analyses, mais aussi au niveau des solutions à mettre en place quand des carences sont trouvées ce qui permet une action moins chère et plus pertinente mieux utilisée.

La diminution des intrants est aussi un enjeu important. Cet enjeu passe notamment par le développement de la confusion sexuelle. Des confusions "historiques" comme pour la tordeuse en arboriculture ou l'eudémis en viticulture : technique qui marche bien. Des confusions à développer comme pour le cryptoblastes qui parasite beaucoup d'espèces (dont en milieu naturel), il serait donc sans doute nécessaire de grouper les filières (viticulture et arboriculture).

En parallèle, le développement des moyens de surveillance reste important pour assurer un traitement au bon moment ou pour mieux connaître les dynamiques de propagation (surtout pour les parasites émergents).

A noter deux bémols sur la diminution des intrants. La pratique doit rester pertinente, parce que par exemple une demande de baisse d'IFT qui conduit à utiliser un seul produit à large spectre plus nocif que 3 spécifiques plus facilement dosables et "alternables" (contre création de résistance). Il existe une réelle difficulté par rapport aux parasites (plus facile pour les herbicides) pour trouver des produits / techniques alternatives efficaces ou peu nocifs (cuivre en bio mais très mauvais pour la vie du sol).

Face à l'évolution de ces pratiques, les connaissances et la technicité nécessaires augmentent : nouvelle façon de produire, plus de recherches, plus de nouveautés, outils de plus en plus précis et techniques...

Cette évolution ne peut pas se faire sans un accompagnement à la fois financier et humain. En effet, le matériel et les pratiques doivent évoluer, mais ça coûte cher (subvention ?) et doit être bien utilisés (formation ?).

Ce besoin d'accompagnement pour développer les pratiques agro-écologiques est d'autant plus prégnant que les changements de pratiques - mentalité nécessaires sont difficiles à obtenir (fiabilité et compréhension) et faciles à perdre (inefficacité et découragement). Surtout que la population des agriculteurs est vieillissante avec un manque de main d'œuvre (à la fois couteux, mais mal payé par rapport à la pénibilité du travail).

## IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

---

En conclusion, il ressort plusieurs enjeux pour le territoire de Salses-Leucate suivant plusieurs thématiques :

- Enjeux **EAU** :
  - Qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments chimiques (pesticides)
  - Qualité des eaux superficielles vis-à-vis des éléments chimiques (pesticides)
  - Qualité des eaux superficielles vis-à-vis des éléments nutritifs (N, P)
  - Qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments nutritifs (N, P)
  - Salinisation des terres agricoles et des roselières
  - Disponibilité de la ressource en eau souterraine
- Enjeux **BIODIVERSITÉ** :
  - Présence et pertinence de milieux naturels ouverts
  - Présence et pertinence des IAE (haies, bandes enherbées, etc.)
  - Richesse de la mosaïque des milieux
- Enjeux **TRANSVERSAUX** :
  - Avantage d'une agriculture innovante et performante face aux changements climatiques et environnementaux
  - Activité et cohésion de la concertation entre l'agriculture et l'environnement.

Chacun de ces enjeux est compatible avec les différentes dispositions du SAGE de l'étang de Salses-Leucate (cf. tableau en annexe), ainsi qu'avec le DOCOB Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate et de la Stratégie de gestion en faveur des zones humides du territoire.